

REPÈRES

LE SANS-DOMICILISME À MARSEILLE

Classifications, chiffres et perspectives



Octobre 2025

**Observatoire
des pauvretés**

Marseille

Rédaction du rapport : Alice Mercier et Lucile Montigaud

Traitement statistique : Alice Mercier

Aide à la relecture : Clélie Nallet, Daniel Highton, Juliette Alouis, Zoé Simon

Mise en page du rapport : Louise-Marie Jouault

Date de la publication : Octobre 2025

SOMMAIRE



Introduction	4
---------------------	----------



I. Définir ce que l'on souhaite mesurer	7
1. Les principaux cadres de référence	9
2. Les enjeux de la classification	18
Conclusion	25



II. Panorama des données disponibles à Marseille	26
1. Les données d'enquête	29
2. Les données administratives	40
3. Des études exploratoires pour améliorer les statistiques	53
4. Données complémentaires à étudier	56
Conclusion	61



Perspectives opérationnelles	62
-------------------------------------	-----------



Bibliographie	70
Sigles et Acronymes	72
Remerciements	73

● Introduction

Fondements de la démarche

Le sans-domicilisme est une réalité d'ampleur à Marseille, aujourd'hui largement reconnue par les pouvoirs publics comme par les acteurs de terrain. **La connaissance fine de ce phénomène constitue un défi majeur** pour mieux orienter les politiques publiques, adapter les dispositifs existants et améliorer l'accompagnement des personnes concernées.

Ce besoin de compréhension se heurte au caractère mouvant du phénomène, mais également à la **multiplicité des sources de données** disponibles et à la complexité de les articuler pour produire une vision globale, cohérente et partagée de la situation. En effet, aucune enquête ne permet à ce jour de recenser de façon exhaustive l'ensemble des personnes sans domicile présentes sur le

territoire, ce qui rend nécessaire le croisement de diverses sources de données afin de mieux appréhender le phénomène. Dans ce contexte, l'Observatoire des pauvretés a un rôle clé à jouer : avant même de produire de nouvelles connaissances, sa mission consiste à compiler les données existantes, les analyser et les mettre en perspective, afin d'en faciliter l'appropriation, l'usage et la comparabilité pour les acteurs du territoire.

Nommer, catégoriser, quantifier : autant d'opérations qui ne sont jamais neutres, mais nécessaires pour construire une connaissance utile à l'action. Ce rapport propose une lecture contextualisée et accessible des définitions et des données relatives au sans-domicilisme, en France et plus particulièrement à Marseille.



Cette démarche a également constitué une opportunité pour renforcer la coopération territoriale en matière d'observation sociale, en lien étroit avec le **SIAO13** (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation des Bouches-du-Rhône), le **dispositif ASSAb** (réseau pour l'Accès aux Soins pour les personnes Sans Abri), l'**AGAM** (Agence d'urbanisme de l'Agglomération de Marseille), la **Ville de Marseille**, la **Métropole Aix-Marseille-Provence**, les **services de l'État** et le **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) de Marseille.

Des enjeux terminologiques et statistiques à documenter

Les termes **sans-abri**, **sans-domicile**, **SDF**, ou encore **sans-chez-soi** sont souvent employés de manière interchangeable dans le débat public, les médias ou les discours institutionnels et associatifs. Pourtant, chacun renvoie à des réalités différentes, plus ou moins visibles et plus ou moins stables. Ces confusions ne sont pas anodines : elles reflètent et alimentent la difficulté à mesurer précisément l'ampleur et la diversité des situations d'absence de logement ou de mal-logement, et donc à y répondre efficacement. Elles rendent les comparaisons entre sources de données, tant au sein d'un même territoire qu'entre différents territoires, particulièrement complexes.

La définition choisie, tout comme la méthode de quantification, sont des éléments déterminants. À Marseille, la mise en parallèle des données issues de la Nuit de la Solidarité (NDLS) et du recensement ASSAb offre une illustration parlante. En 2022, le recensement ASSAb faisait état de plus de 16 000 personnes sans abri, contre 455 personnes sans abri recensées par la NDLS le 20 janvier 2022.

Cette différence de chiffres s'explique par deux facteurs :

La définition : ASSAb inclut les personnes à la rue et celles hébergées en urgence par le 115, tandis que la NDLS se concentre uniquement sur les personnes à la rue, visibles et sans solution d'hébergement.

La méthode : ASSAb adopte une approche en flux sur l'année, comptabilisant toutes les personnes ayant fréquenté une structure à "bas seuil" d'exigence au moins une fois dans l'année écoulée. La NDLS repose sur un décompte ponctuel, une nuit donnée, des personnes visibles dans l'espace public.

Ces écarts montrent qu'aucun chiffre n'est plus vrai qu'un autre : ils décrivent des réalités différentes, selon des choix méthodologiques qu'il convient d'explicitier.

Un besoin croissant de compréhension et d'harmonisation

Depuis le début des années 2000, la Commission européenne appelle à une harmonisation des indicateurs relatifs à l'absence de logement, afin de permettre des comparaisons fiables entre pays membres. Mais cette ambition se heurte à de nombreux obstacles : **diversité des acteurs impliqués** (chercheurs, pouvoirs publics, associations, etc.), **méthodologies de collecte variées** (recensement, sondage, observation directe, etc.), et surtout, **pluralité des définitions et différences de législation** (Brousse, 2005). Chaque pays, en fonction de son système législatif et de ses réalités territoriales, propose des catégories - officielles, savantes, statistiques et associatives - qui lui sont propres (Loison, 2010).

À cela s'ajoute une difficulté linguistique : le terme anglais **homeless** a longtemps été traduit par **sans-abri** dans les documents et discours francophones, alors qu'il se rapproche davantage de **sans-domicile**. Cette traduction approximative entretient une confusion entre l'absence de logement stable et l'absence d'abri physique. En réalité, l'anglais distingue bien :

- **Roofless** → Les **sans-abri** (ou les personnes sans abri)
- **Homeless** → Les **sans-domicile** (ou les personnes sans domicile)

Toutefois, tous les pays ne s'accordent pas sur ce que le terme sans-domicile inclut. Les Britanniques, par exemple, considèrent les personnes hébergées chez des tiers comme des personnes sans domicile, ce qui n'est pas le cas pour les Français, où elles sont considérées comme sans logement personnel.

En France, la définition de référence est celle proposée par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), qui distingue les personnes sans abri (dormant à la rue ou dans des lieux non prévus pour l'habitation) et les personnes sans domicile (comprenant les personnes sans abri et celles

hébergées temporairement dans des structures payées par l'Etat ou un organisme).

Ces enjeux soulignent la nécessité de faire un état des lieux des différentes sources de données disponibles à Marseille, en examinant attentivement les catégories mobilisées, les définitions sous-jacentes, ainsi que les méthodes de recueil et de traitement des données.

Ce rapport se structure en deux grandes parties :

- **Partie 1: S'accorder sur les termes et sur les situations que l'on souhaite recenser**

Il s'agit ici de clarifier ce que recouvre le terme sans-domicile, d'en préciser les contours, et d'explorer différentes formes d'exclusion résidentielle.

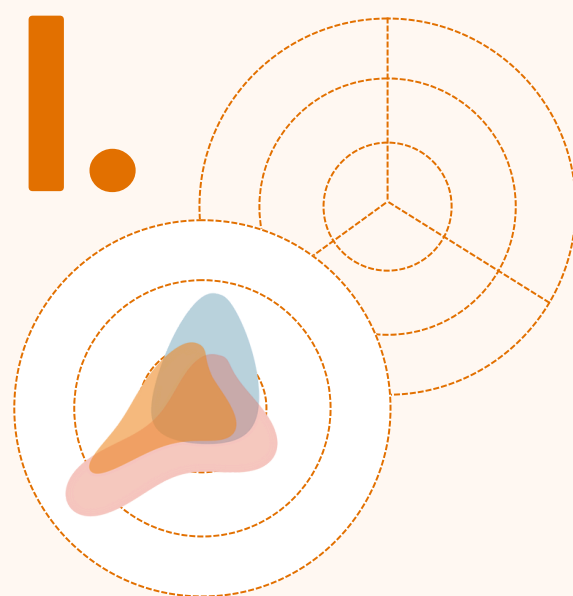
- **Partie 2: Présenter les chiffres clés et indicateurs disponibles à Marseille**

Cette section vise à fournir une lecture synthétique des données existantes, tout en analysant les méthodes de construction de ces chiffres. Elle mettra également en lumière les évolutions récentes et les angles morts statistiques.

Diverses perspectives opérationnelles sont proposées pour clôturer ce rapport afin d'améliorer l'exploitation et la valorisation des sources de données présentées. Ces pistes d'action ont pour objectif de mieux appréhender la diversité des situations et des parcours des personnes concernées par le sans-domicilisme.

L'objectif est double :

Disposer d'une base commune de compréhension partagée, et fournir un outil accessible à tous les acteurs concernés (professionnels en contact avec les publics, responsables institutionnels, chercheurs, élus, etc.) afin d'alimenter les actions de terrain comme les politiques publiques.



DÉFINIR CE QUE
L'ON SOUHAITE
MESURER

Avant d'entrer dans l'analyse des chiffres, il est essentiel de préciser ce que recouvrent les termes employés, car parler de **sans-abrisme**, de **sans-domicilisme**, ou d'**exclusion résidentielle**, ne revient pas à désigner une seule et même réalité.

Derrière ces mots se cachent une multitude de situations, qui diffèrent par le lieu de vie, la stabilité de l'hébergement, le cadre juridique, ou encore les conditions sociales dans lesquelles vivent les personnes. Ces différences sont importantes car elles influencent directement les politiques publiques, les priorités d'intervention, mais aussi la manière dont les personnes concernées sont accompagnées.

Il convient de clarifier les principaux cadres de référence existants pour qualifier les situations d'absence de logement, en distinguant :

- D'un côté, les définitions françaises, portées notamment par l'INSEE, qui servent de socle aux statistiques nationales.
- De l'autre, la typologie européenne ETHOS, qui vise à harmoniser les définitions à l'échelle européenne.

Bien que rigoureusement établies, ces catégories ne permettent pas toujours de rendre compte de la complexité des parcours résidentiels. Certaines situations échappent aux grilles classiques, et nécessitent une lecture plus souple, multidimensionnelle, prenant en compte les aspects physiques, juridiques et sociaux de l'habitat. Ce n'est qu'à cette condition que l'on peut appréhender plus finement l'ensemble du phénomène et éviter de passer à côté de publics invisibilisés, dont la précarité ne transparaît pas toujours clairement dans les données chiffrées.

Le poids des mots à travers le temps

Comme le rappelle le sociologue Julien Damon, la diversité des termes utilisés au fil du temps (clochard, vagabond, mendiant, sans-abri, sans-logis, exclu, SDF...) reflète non seulement l'histoire des politiques sociales, mais aussi celle des représentations collectives (Damon, 2002).

Jusqu'aux années 1980, on parle souvent de clochard. Hérité d'une représentation folklorique, ce terme est associé à une figure masculine, solitaire, alcoolisée, perçue comme marginale et parfois responsable de sa propre situation. Ces représentations alimentent des formes de compassion, mais aussi de rejet ou de culpabilisation.

À partir des années 1990, le sigle SDF (Sans Domicile Fixe) s'impose dans les discours publics et médiatiques. Il élargit le regard sur une diversité de profils, et marque un changement dans les représentations : l'absence de logement est désormais comprise comme une exclusion subie, appelant une réponse publique, et non plus comme une « déviance » individuelle. Néanmoins, ce terme reste flou et n'a aucune définition administrative claire.

Depuis les années 2000, le terme sans-abri a gagné du terrain dans les sphères scientifiques, politiques et médiatiques. Souvent utilisé à tort comme synonyme de SDF, il désigne précisément les personnes qui vivent dans des lieux non prévus pour l'habitation (rue, voitures, tentes, etc.). Or, ce groupe ne représente qu'une minorité des personnes sans logement.

1. Les principaux cadres de référence

En France, la catégorisation de l'INSEE

Actuellement, l'INSEE distingue trois grandes catégories de personnes en situation d'exclusion résidentielle, selon le lieu où elles ont passé la nuit :

Les personnes sans abri : celles qui passent la nuit dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, voiture, parking, tente, etc.) ou dans une halte de nuit sans possibilité d'y dormir durablement.

Les personnes sans domicile : sans abri ou hébergées temporairement dans des centres ou des hôtels à vocation sociale, sans solution de logement pérenne.

Les personnes sans logement personnel : celles qui sont sans domicile, en hébergement chez des tiers, en squat, en résidences sociales, dans des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), en résidence mobile (liste non exhaustive).

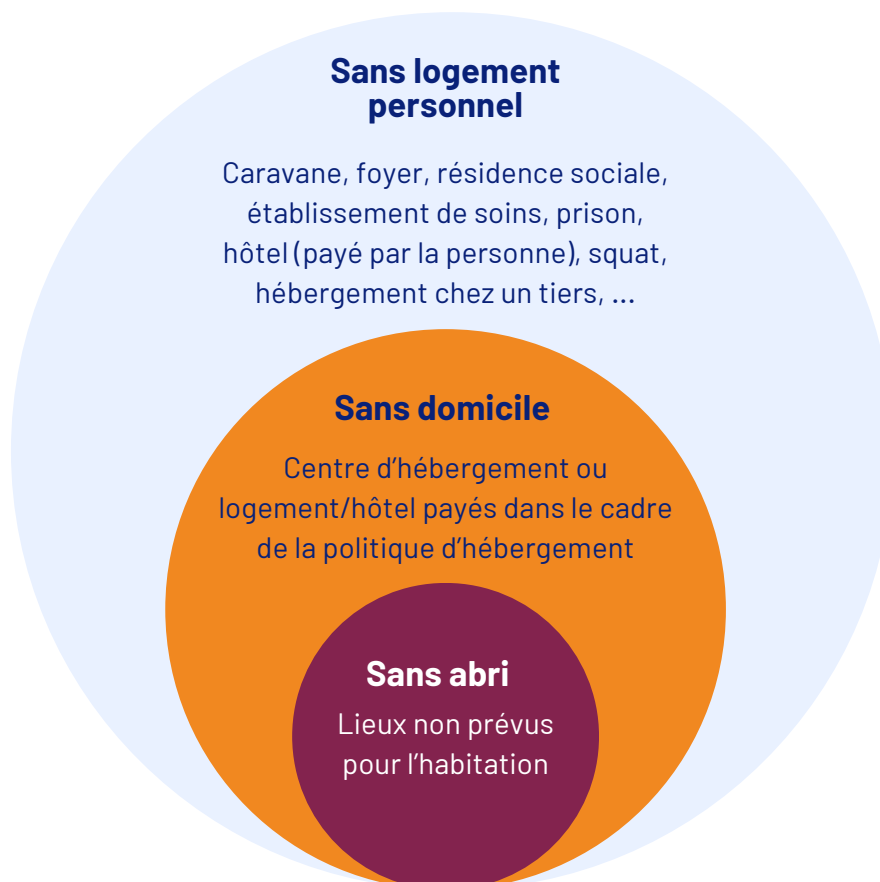


Figure 1 : Définition des situations résidentielles selon les enquêtes statistiques de l'INSEE

Source : Catégorisation élaborée par Marie Loison (2023), à partir des données de l'Enquête Sans Domicile 2012

Selon l'INSEE, les lieux non prévus pour l'habitation regroupent des espaces variés : espaces fermés ou détournés de leur usage (cave, parking souterrain, grenier, cabane, entrepôt, bureau, bâtiment technique, usine désaffectée), moyens de transport ou véhicules (voiture, wagon, bateau), parties communes de bâtiments (cage d'escalier, local

à vélos ou poussettes), espaces extérieurs exposés (rue, pont, trottoir, jardin public, terrain vague, voie ferrée), structures provisoires ou naturelles (tente, ruines, chantier, grotte), lieux semi-publics (station de métro, hall de gare, couloirs de centres commerciaux).

Points de vigilance

Si cette typologie fait référence dans le champ statistique, elle présente plusieurs limites. Elle masque une diversité de situations intermédiaires : certaines personnes ne relèvent d'aucune de ces catégories clairement définies. Par exemple :

- Une personne hébergée en sous-location sans bail est considérée comme logée, alors qu'elle ne dispose d'aucun droit stable.

- La notion de squat est ambiguë : désigne-t-elle uniquement l'occupation illégale d'un logement ? Inclut-elle aussi les bâtiments inadaptés, voire dangereux, identifiés comme tels par leurs occupants?

Ces **zones grises**, souvent invisibles dans les statistiques, compliquent l'analyse fine du phénomène et limitent l'efficacité des réponses apportées.

Le terme **sans-domicilisme** a été proposé par la sociologue Marie Loison pour désigner l'ensemble des situations correspondant à l'absence de domicile, telles que définies par l'INSEE.

Contrairement au terme **sans-abrisme**, qui renvoie plus étroitement aux personnes vivant dans la rue ou dans des lieux non prévus pour l'habitation, le **sans-domicilisme** (Loison, 2023) recouvre une réalité plus large. Il constitue également une traduction plus fidèle du terme anglais **homelessness**, utilisé dans les classifications européennes.

L'utilisation de ce vocabulaire ne vise pas à remplacer un terme par un autre, mais plutôt à déplacer la focale, aujourd'hui souvent centrée sur la frange la plus visible de l'exclusion résidentielle : **les personnes à la rue**.

Cette notion souligne l'idée que l'absence de domicile n'est ni un état figé, ni une catégorie homogène. Les personnes concernées passent souvent d'une solution à l'autre. L'alternance constante entre formes précaires d'habitat compose **un continuum du sans-domicilisme**.

Cette approche est particulièrement utile pour comprendre les situations vécues par certaines populations, notamment les femmes, qui sont sous-représentées dans les situations visibles de sans-abrisme, mais davantage présentes dans les dispositifs d'hébergement (voir Figure 2).

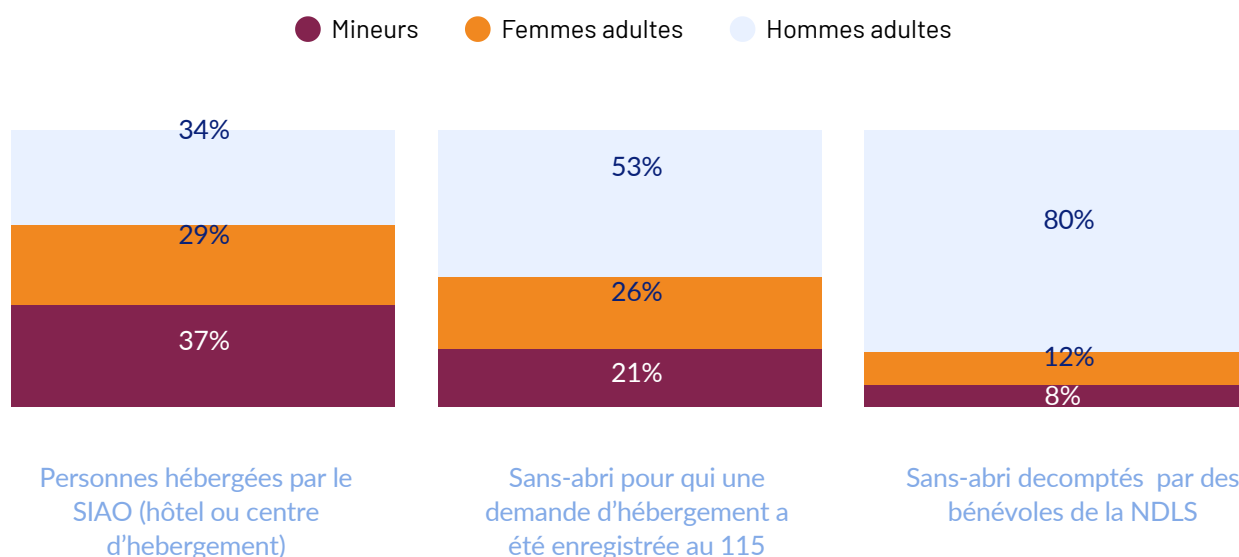


Figure 2 : Répartition des publics sans domicile le 23 janvier 2025 selon la source de données

Source : SIAO13, NDLS 2025.

Champs: Personnes hébergées par le SIAO-Urgence (hôtels ou centres d'hébergement localisés à Marseille) ayant été orientés par le 115 (N= 3 794); Personnes pour qui une demande d'hébergement au 115 a été enregistrée et localisée à Marseille (N= 197); Personnes décomptées comme sans abri lors de la NDLS et pour qui les informations de sexe et de classe d'âge sont disponibles (N= 372).

Le graphique ci-dessus met en lumière les écarts importants de profils selon le type de source mobilisée pour observer le sans-domicilisme à Marseille à une date donnée (le 23 janvier 2025 correspond à la date à laquelle la Nuit de la Solidarité a eu lieu cette année). Il illustre bien en quoi il est pertinent de parler de sans-domicilisme, plutôt que de se limiter à la catégorie plus restreinte de sans-abrisme.

Les femmes et les enfants, par exemple, représentent seulement 20 % des personnes recensées dans l'espace public par la NDLS, mais près de 47 % des personnes ayant fait une demande d'hébergement au 115, et 66 % des personnes effectivement hébergées par le 115 ce même jour.

Ces écarts montrent que se concentrer sur les personnes visibles dans l'espace public (NDLS) tend à sous-représenter des publics souvent absents pour des raisons de sécurité, de protection ou d'invisibilisation volontaire, notamment les femmes (Braud et Loison, 2022).

En Europe, la typologie ETHOS de la FEANTSA

La grille ETHOS (*European Typology on Homelessness and Housing Exclusion*) est une typologie européenne de l'exclusion liée au logement. Conçue dans un cadre européen, elle inspire de nombreux travaux en France, en particulier pour mieux appréhender d'autres situations que la catégorie de *sans-domicile* de l'INSEE ne prend pas en compte.

De nombreux acteurs s'y réfèrent pour quantifier les personnes en situation d'exclusion résidentielle. Depuis 2011, à Marseille, le recensement ASSAb l'utilise pour définir ses critères d'inclusion. En 2018, le Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées (HCLPD) souligne l'importance de son utilisation, la considérant comme une condition

clé pour la mise en œuvre de la politique du Logement d'Abord. En 2025, la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) s'appuie sur cette typologie dans le cadre de la refonte du Système d'Information du SIAO (SI-SIAO), afin de mieux qualifier les situations résidentielles des personnes accompagnées.

Bien qu'elle ne dispose d'aucune valeur réglementaire, la grille ETHOS s'impose progressivement comme un outil de référence dans l'analyse et l'élaboration de politiques publiques liées à l'hébergement et au logement.

Principe et fondements

Mise au point en 2007 par la FEANTSA (Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri), elle vise à améliorer la connaissance et l'évaluation des phénomènes d'exclusion résidentielle à l'aide d'une grille d'indicateurs harmonisés à travers l'Europe.

La grille ETHOS repose sur le principe que le logement comprend trois dimensions fondamentales (physique, légale, sociale), et que l'absence d'une d'entre elles marque une forme d'exclusion (Busch-Geertsema et al., 2010).

Cette approche considère l'exclusion liée au logement comme un continuum pouvant toucher différents types de ménages à divers moments de leur vie, et non comme une situation figée.

La grille identifie quatre grandes formes d'exclusion (être sans abri, sans logement, en logement précaire, en logement inadéquat), 13 catégories opérationnelles de situations de vie, et 24 sous-catégories.



Catégorie conceptuelle	Catégorie opérationnelle	Situation de vie
Sans-abri (<i>Rooflessness</i>)	1. Personnes vivant dans la rue	1.1 Espace public ou extérieur
	2. Hébergement d'urgence	2.1 Hébergement d'urgence
Sans logement (<i>Houselessness</i>)	3. Hébergement pour personnes sans domicile	3.1 Foyer d'insertion 3.2 Logement provisoire 3.3 Hébergement de transition avec accompagnement
	4. Hébergement pour femmes	4.1 Hébergement pour femmes victimes de violences
	5. Hébergement pour immigrés	5.1 Centres d'accueil 5.2 Hébergement pour travailleurs migrants
	6. Sortant d'institution (sans solution à la sortie)	6.1 Institution pénale 6.2 Institution médicale 6.3 Foyers pour enfants placés
	7. Accompagnement au logement à plus long terme	7.1 Foyer médicalisé 7.2 Logement accompagné
Logement précaire (<i>Insecure housing</i>)	8. Habitat précaire	8.1 Hébergé chez des proches 8.2 Sans bail de (sous-)location 8.3 Terrain occupé illégalement
	9. Menacées d'expulsion	9.1 Décision judiciaire 9.2 Saisie (propriétaire)
	10. Violences domestiques	10.1 Incidents enregistrés par la police
Logement inadéquat (<i>Inadequate housing</i>)	11. Structures provisoires/ non conventionnelles	11.1 Mobile-home 11.2 Construction précaire 11.3 Habitat provisoire
	12. Logement indigne	12.1 Logements inhabitables
	13. Surpeuplement sévère	13.1 Dépassement des normes nationales de densité

Tableau 1 : Grille ETHOS (European Typology on Homelessness and housing exclusion).

Source : FEANTSA (Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri)

Points de vigilance

- Une même personne peut relever de plusieurs catégories à la fois (ex : logement à la fois précaire et inadéquat).
- Les données issues de la grille varient considérablement selon le contexte dans lequel elle est adaptée et interprétée, en fonction des normes locales, des cadres juridiques ou des dispositifs d'accueil, souvent très hétérogènes. Cette variabilité limite les possibilités de comparaison entre pays, voire entre régions au sein d'un même territoire national. C'est notamment le cas des hébergements d'urgence (catégorie 2) ou d'insertion (catégorie 3) qui peuvent être difficiles à distinguer en France.
- Les méthodes de collecte utilisées conditionnent également les chiffres qui peuvent être obtenus. Par exemple, la grille précise que la mesure des violences domestiques (catégorie 10) repose seulement sur les incidents enregistrés par la police.
- Les catégories définies par l'INSEE et celles de la grille ETHOS ne se recoupent pas toujours. Par exemple, une personne hébergée en urgence est considérée comme « sans abri » selon la grille ETHOS, alors qu'elle est classée comme « sans domicile » par l'INSEE. De même, on pourrait penser que les catégories 1 à 5 d'ETHOS correspondent à la notion de « sans domicile » de l'INSEE, mais certaines personnes, comme celles en foyer (FTM, FJT), sont classées ailleurs, parmi les personnes sans logement personnel. Tout dépend donc de la manière dont chaque catégorie est traduite et appréhendée localement, en fonction des contextes d'hébergement et des choix d'opérationnalisation propres à chaque territoire.

Exemple d'une adaptation locale proposée par l'OMDELL

La grille ETHOS a été adaptée par l'OMDELL (Observatoire Métropolitain des Exclusions Liées au Logement) en collaboration avec l'Observatoire des pauvretés et le SIAO13 à l'échelle de la Ville de Marseille et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Qu'est-ce que l'OMDELL ?

La Métropole Aix-Marseille-Provence, engagée depuis 2021 dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoires de mise en œuvre accélérée du logement d'abord » porté par la DIHAL, a souhaité se doter d'un outil d'observation spécifique pour accompagner cette politique. C'est ainsi qu'a été créé, en 2025, l'Observatoire Métropolitain des Exclusions Liées au Logement (OMDELL), en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM).

Ce travail vise à compiler des indicateurs clés en se basant sur les catégories de la grille ETHOS et illustre la mise en application concrète de la classification à l'échelle d'un territoire.

L'OMDELL a pour ambition de consolider et d'analyser les données relatives aux exclusions liées au logement au service du pilotage de la politique du logement d'abord à l'échelle métropolitaine. Il vise également à nourrir les réflexions de l'ensemble des acteurs concernés.

Il s'inscrit en complémentarité de l'Observatoire des pauvretés, qui adopte une approche multidimensionnelle des situations de pauvreté à l'échelle de la ville de Marseille.

Publication de chiffres clés selon la grille ETHOS

Inspirés des initiatives menées par la Ville de Paris et la Métropole de Lyon, une première publication de chiffres clés a vu le jour en mai 2025 à l'échelle de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Elaborée à partir des catégories de la grille ETHOS (à l'exception du logement inadéquat), cette publication a été réalisée en étroite collaboration avec le SIAO13 et les services de l'Etat (DDETS13). Ce document de quatre pages, conçu comme un outil pédagogique, vise à favoriser l'appropriation collective des données par l'ensemble des acteurs du territoire, en particulier les pouvoirs publics.

La grille ETHOS a été adaptée au contexte local mais également enrichie de sources complémentaires, notamment les données relatives aux demandes de logement social en cours des personnes dépourvues de logement, ainsi que les personnes domiciliées auprès des CCAS et des organismes agréés.

Une page entière est dédiée à la présentation de la méthodologie retenue et aux limites rencontrées, dans un souci de transparence et de rigueur.

L'objectif est de mettre à jour cette publication chaque année, afin de suivre l'évolution des phénomènes d'exclusion liés au logement à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Dans une logique de cohérence et de complémentarité avec les travaux de l'Observatoire des pauvretés, le tableau des chiffres clés de l'OMDELL a également été décliné à l'échelle marseillaise (page 16).

OBSERVATOIRE MÉTROPOLITAIN DES EXCLUSIONS LIÉES AU LOGEMENT - CHIFFRES CLÉS MARSEILLE 2025



SANS-ABRI

Janvier
2025

évolution annuelle
depuis 2021

sources

Vivant dans la rue

(ayant une demande d'hébergement
ou de logement en cours)

1 072
ménages
Soit **1 562** pers.

+9 %/AN

SI SIAO (115 et insertion). Personnes ou ménages uniques à la rue et ayant effectué une demande au SIAO au cours du mois de janvier et n'ayant pas eu accès à une offre d'hébergement ou de logement.

Mis à l'abris temporairement (HU et Hôtel)

1 967
ménages
Soit **3 939** pers.

+8 %/AN

SI SIAO (115). Personnes ou ménages uniques pris en charge lors du mois de janvier soit via le recours aux nuitées hôtelières de droit commun financées par l'État soit en places d'hébergement d'urgence.



HÉBERGÉS

En hébergement d'insertion / stabilisation

955
ménages
Soit **1 621** pers.

+4 %/AN

SI SIAO (insertion)
Personnes ou ménages uniques pris en charge lors du mois de janvier dans le parc d'hébergement d'insertion ou de stabilisation.

Hébergés dans le Dispositif National Asile

1 990
places

+8 %/AN

DDETS13
Nombre de places d'hébergement pour demandeurs d'asiles et réfugiés financées par l'État au 31 janvier 2025.

Sortants d'institutions (Aide Sociale à l'Enfance, hospitalisation ou incarcération)

129
ménages
Soit **165** pers.

+19 %/AN

SI SIAO (115 et insertion)
Personnes ou ménages uniques sortant d'institution ayant formulé une demande auprès du SIAO au cours du mois de janvier et n'ayant pas eu accès à une offre d'hébergement ou de logement.



EN LOGEMENTS TEMPORAIRES

Résidences sociales et résidences Habitat jeunes

3 565
logements

Donnée
non
disponible

DDETS13
Nombre de logements en résidences sociales et résidences Habitat jeunes au 31 janvier 2025.



EN LOGEMENTS PRÉCAIRES

Hébergés chez des tiers

251
ménages
Soit **508** pers.

+27 %/AN

SI SIAO (115 et insertion). Personnes ou ménages uniques hébergés chez des tiers ayant effectué une demande au SIAO au cours du mois de janvier et n'ayant pas eu accès à une offre d'hébergement ou de logement.

En bidonville

177
ménages
Soit **644** pers.

-11 %/AN

Plateforme nationale Résorption-bidonvilles
Personnes ou ménages recensées sur la plateforme Résorption-bidonvilles au 31 janvier 2025.

Menacés d'expulsion

4131
ménages

+7,4 %/AN

DDETS13
Nombre d'assignments pour l'année 2024 pour les communes du secteur de Marseille (Allauch, Aubagne, La Ciotat, etc.). Les données n'ont pas pu être communiquées à une échelle plus précise.

Victimes de violences conjugales / intrafamiliales

51
ménages
Soit **103** pers.

+16 %/AN

SI SIAO (115 et insertion)
Personnes ou ménages uniques victimes de violence conjugales ou intrafamiliales ayant effectué une demande au SIAO au cours du mois de janvier et n'ayant pas eu accès à une offre d'hébergement ou de logement.

Limites

Le travail partenarial mené dans le cadre de la production de ces chiffres clés a permis de faire émerger collectivement plusieurs limites méthodologiques et opérationnelles. Celles-ci

constituent à la fois des contraintes à prendre en compte et des pistes d'amélioration pour les futures éditions de l'OMDELL.

→ Une grille utile mais confrontée à la complexité du réel : La structuration des données à travers une grille d'analyse commune facilite leur lisibilité et leur utilisation. Toutefois, cette approche se heurte à la difficulté de **faire entrer des situations de vie souvent instables et complexes** dans des catégories fixes. L'approche mensuelle, choisie pour limiter les doublons, permet en partie de contourner cet écueil, sans pour autant l'éliminer totalement.

→ Le choix des indicateurs : Les données ont été présentées, autant que possible, en **nombre de personnes et de ménages**. Cela n'a toutefois pas été possible pour toutes les catégories : certaines ont dû être exprimées en nombre de places disponibles (par ex. hébergés dans le dispositif national asile ou ménages en logement temporaire).

→ La temporalité des données : Plusieurs temporalités ont été discutées (jour, mois, année). Finalement, l'OMDELL a retenu **un mois de référence** (janvier) pour éviter les doublons. Cependant, certains indicateurs, comme les ménages menacés d'expulsion, sont observés sur **l'ensemble de l'année écoulée**.

→ L'échelle territoriale : La déclinaison de la grille, initialement élaborée à l'échelle métropolitaine, à l'échelle communale pour les besoins de l'Observatoire des pauvretés de Marseille reste complexe : certaines données ne sont disponibles qu'à **l'échelle de grands secteurs** (par ex. la DDETS13 regroupe les données des menacés d'expulsions de 16 communes avec celles de Marseille). Les données relatives aux personnes hébergées sont parfois attribuées au **siège de l'organisme** gestionnaire, ce qui peut **fausser la localisation réelle des publics**. Ce dernier point devrait être amélioré dans les prochaines éditions grâce à un travail de fiabilisation des données entre le SIAO13 et la DDETS13.

→ Des catégories volontairement écartées : Certaines situations n'ont pas été intégrées dans cette première édition, comme **la catégorie « logement inadéquat »**. Celle-ci, bien qu'importante, ne correspond pas directement à une situation d'absence de logement ou de risque immédiat de perte de logement. Cette catégorie, davantage lié au mal logement, est par ailleurs déjà suivie dans le cadre de l'Observatoire de l'habitat métropolitain.

→ La nécessité de compléter ce type d'outil : Les indicateurs quantitatifs, bien que nécessaires, ne permettent pas à eux seuls de rendre compte de la complexité des parcours. Il est donc essentiel de les **compléter cette approche** avec d'autres types de données, **notamment qualitatives**.

L'identification de ces limites est en soi une avancée : elle permet de définir collectivement les axes de progression des futurs travaux et d'améliorer notre compréhension des publics

concernés. L'objectif est, autant que possible, de rendre les prochaines éditions plus complètes, plus fiables et plus proches des réalités de terrain.

2. Les enjeux de la classification

Un phénomène multidimensionnel

Mesurer le sans-abrisme, le sans-domicilisme, ou l'exclusion résidentielle **ne se résume pas à identifier un lieu de vie**. Comme d'autres réalités sociales complexes, ces situations ne peuvent être pleinement comprises à travers une seule donnée objective.

Elles impliquent une combinaison de dimensions : avoir ou non un toit, disposer d'un statut légal d'occupation, et bénéficier d'un cadre stable, intime, sûr, et adapté à la vie quotidienne.

Des catégories floues et modulables

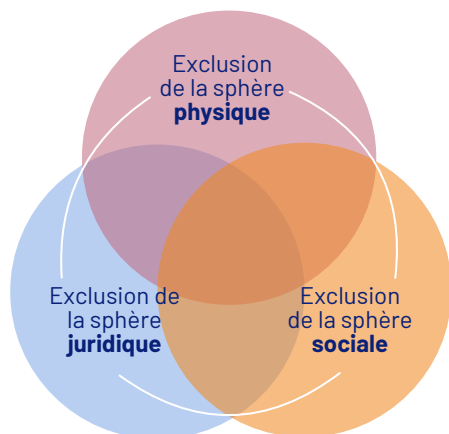
Les catégories statistiques classent souvent les personnes selon un critère unique ou dominant, négligeant les interactions entre plusieurs dimensions. Cela produit une vision partielle, parfois rigide, de réalités pourtant mouvantes. Les situations vécues sont souvent hybrides : une personne peut passer d'un hôtel à un hébergement d'urgence, puis à un squat, sans rupture nette ni continuité garantie. Ces transitions ne sont pas toujours saisies par les instruments statistiques, qui tendent à figer

des états au lieu de reconnaître un continuum de formes d'exclusion résidentielle.

De plus, les catégories utilisées peuvent être interprétées de manière très différente selon les contextes locaux ou institutionnels. Ce flou statistique conduit parfois à des classements arbitraires ou incohérents : ce qui est considéré comme un logement dans un territoire peut être vu ailleurs comme une solution temporaire ou inadéquate.

Les trois dimensions de l'exclusion résidentielle dans la grille ETHOS

Pour cette raison, avant d'établir une liste de 13 catégories opérationnelles, la grille ETHOS a d'abord été réfléchie autour de **trois domaines d'exclusion**, qui sont aujourd'hui rarement mobilisés :



1. Dimension physique :

Elle concerne le lieu de vie proprement dit.

A-t-on un toit au-dessus de la tête ? Vit-on dans un espace adapté à l'habitation ?

Cette dimension permet d'identifier les situations les plus visibles d'exclusion (à la rue, dans un abri de fortune...), mais aussi des formes plus invisibles comme le logement insalubre ou surpeuplé.

2. Dimension légale :

Elle renvoie au statut juridique d'occupation du logement.

A-t-on un droit formel de rester dans son logement (bail, titre, hébergement reconnu...) ? Risque-t-on une expulsion ou une rupture soudaine ?

Une personne peut vivre dans un logement physique, mais sans droit ni titre, ou dans un hébergement temporaire sans garantie de maintien. Cette dimension est cruciale pour évaluer la précarité résidentielle.

3. Dimension sociale :

Elle fait référence à l'expérience relationnelle et personnelle du logement.

Le lieu est-il sûr, stable, privé ? Peut-on y développer des liens sociaux, y vivre librement, dans la dignité ?

Cette dimension permet d'intégrer des situations d'exclusion moins visibles, comme des personnes hébergées dans des conditions contraintes (cohabitation imposée, violences, absence d'intimité...).

Pourquoi intégrer la dimension relationnelle dans l'analyse du logement ?

La grille ETHOS innove en considérant le logement non seulement comme un espace physique ou légal, mais aussi comme un lieu relationnel, où l'on peut vivre en sécurité, intimité et stabilité. Cette approche permet de reconnaître que certaines personnes, bien qu'hébergées ou logées, ne se sentent pas chez elles.

C'est notamment le cas de femmes victimes de violences conjugales, pour qui le concept de *homeless at home* (sans domicile à la maison) a été théorisé par l'anthropologue Julia Wardhaugh en 1999.

Cette lecture élargie de l'exclusion met en lumière des formes invisibles de précarité, en insistant sur le ressenti, la relation au lieu, et la qualité de vie dans l'habitat.

Cette approche multidimensionnelle se heurte à des limites opérationnelles. Il est difficile de recueillir des données suffisamment fines pour identifier précisément les situations correspondant à chaque sous-catégorie. Les dispositifs d'enquête actuels ne permettent généralement pas d'interroger les personnes sur un nombre aussi important de critères (Marpsat, 2009). La dimension relationnelle reste également

difficile à objectiver statistiquement : elle repose sur des éléments subjectifs, complexes à mesurer. Faute d'outils adaptés, les enquêtes privilégient donc des typologies simplifiées, plus faciles à administrer, mais aussi plus réductrices. C'est le cas notamment des versions allégées de la grille ETHOS, telles que présentées précédemment.

Les zones grises des classifications : exemples concrets

Certaines situations sont qualifiées de zones grises des classifications existantes. Elles se situent à la frontière entre plusieurs catégories de la grille ETHOS et ne relèvent pas toujours du sans-domicilisme au sens statistique de

l'INSEE, tout en ayant des enjeux très proches. Trois catégories de population méritent ici une attention particulière : les personnes hébergées chez des tiers, en squat, et celles vivant dans des résidences mobiles.

L'hébergement chez des tiers

Cette forme d'habitat temporaire est souvent invisible dans les statistiques publiques, car elle repose sur des relations interpersonnelles et échappe aux dispositifs administratifs. Or, derrière cette apparente hospitalité, se cachent des formes diverses de précarité résidentielle.

Analyse par dimension

- **Dimension physique** : une personne peut être hébergée dans un espace commun, dans un placard, dans une annexe, ou peut avoir sa propre chambre. La qualité du logement est également variable : il peut aussi bien s'agir d'un logement insalubre avec des risques sanitaires qu'un logement de bonne qualité.
- **Dimension légale** : par définition, le seul droit d'occupation de la personne hébergée dépend du bon vouloir de son hébergeur. Bien que son occupation soit légale, elle reste très instable et précaire car la personne en question peut se retrouver sans abri du jour au lendemain.
- **Dimension sociale** : c'est une dimension importante pour délimiter les différents types d'hébergement chez des tiers, en raison des relations asymétriques entre les personnes hébergées et celles qui hébergent, qui peuvent impacter la sécurité et l'appropriation de l'espace par la personne hébergée.

Exemples fictifs

- **Exemple 1 : Situation stable dans un logement surpeuplé.** Une jeune femme vit chez ses parents avec sa sœur et son neveu, avec qui elle doit partager une chambre. Bien que la relation familiale soit stable, la qualité de vie est dégradée par le manque d'espace (manque d'intimité, promiscuité).
- **Exemple 2 : Hébergement contraint et maltraitance.** Une femme en situation administrative irrégulière vit chez sa tante dans une chambre personnelle en bon état. En contrepartie, elle effectue des tâches domestiques dont la garde les enfants. Elle est également confrontée à des violences physiques et psychologiques. Elle est contrainte de rester, faute de solutions alternatives.
- **Exemple 3 : Hébergement itinérant chez des amis.** Un jeune homme dort chez différents amis depuis une rupture. Cette mobilité contrainte n'est pas perçue comme telle par son entourage qui le voit comme « débrouillard ». En réalité, il tente de ne pas rester aux mêmes endroits pour éviter de se sentir redevable et de ne pas générer de tensions avec eux.

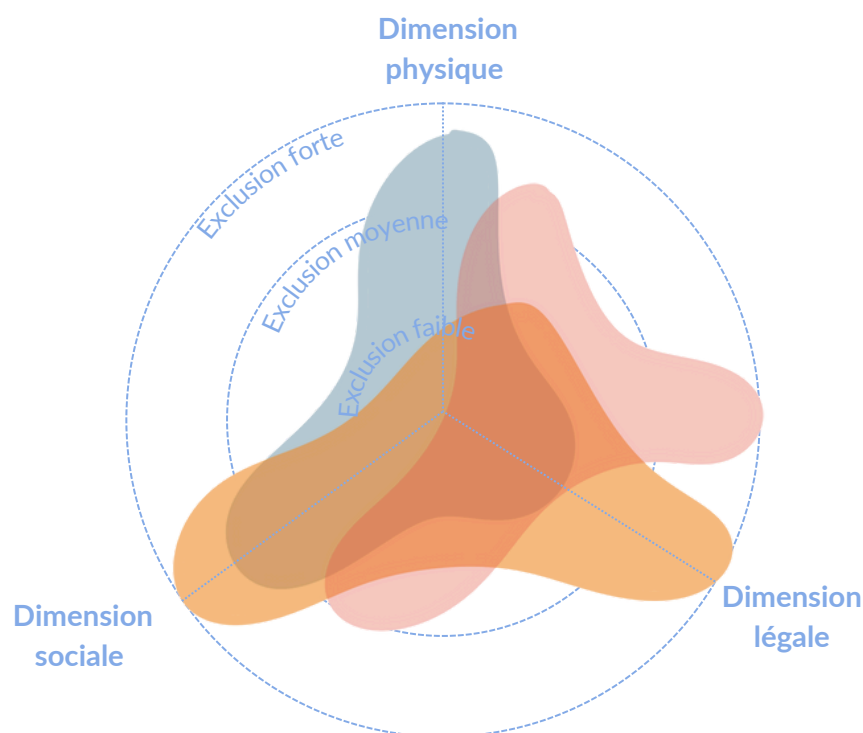


Figure 3 : Comparaison de situations d'hébergement chez des tiers selon les dimensions d'ETHOS

Note : chaque dimension (physique, légale, sociale) est notée de forte à faible. Ce schéma n'a pas vocation à représenter une mesure objective, mais illustre de façon schématique les écarts entre les différents exemples. L'objectif est de proposer une grille de lecture alternative, fondée sur une approche multidimensionnelle.

- **Exemple 1 :** Situation stable dans un logement surpeuplé.
- **Exemple 2 :** Hébergement contraint et maltraitance.
- **Exemple 3 :** Hébergement itinérant chez des amis.

Les squats

La notion de squat recouvre des réalités très diverses, souvent amalgamées sous l'étiquette **d'occupation illégale**. Or, la variabilité des conditions matérielles, juridiques et sociales rend nécessaire une analyse fine.

La diversité des situations des personnes vivant en squat est notamment mise en évidence par l'enquête ISSIMARS (ItinéraireS et Situations de vie en squat à Marseille).

Analyse par dimension

- **Dimension physique** : Le type de lieu qu'occupe une personne en squat est très variable : il peut s'agir d'un local insalubre ou d'un pavillon inoccupé. Entre ces deux cas, la situation est bien différente.
- **Dimension légale** : L'occupant d'un squat ne bénéficie pas de droit d'occupation. Toutefois, la durée et la stabilité de sa présence dépendent du cadre juridique en vigueur. Par exemple, la loi Kasbarian-Bergé de 2023 a modifié ce cadre, accentuant la précarité juridique de ce type d'occupation.
- **Dimension sociale** : Cette dimension est très variable et joue un rôle dans le vécu de la personne. La cohabitation contrainte, les éventuelles contreparties et formes d'exploitation des personnes occupantes peuvent rendre ce type d'hébergement difficile à vivre.

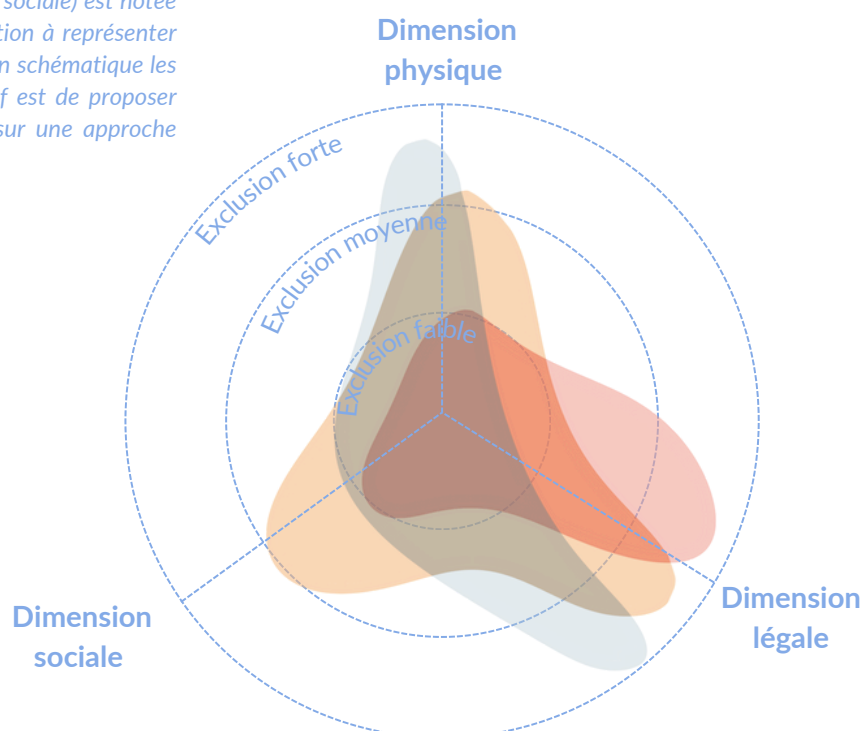
Exemples fictifs

- **Exemple 1** : Squat avec contrepartie financière dans un immeuble vétuste. Une personne paie une contrepartie financière pour occuper une chambre dans un immeuble en péril. Si elle dispose de son propre espace, l'environnement est dégradé, les risques élevés, et l'expulsion possible à tout moment. Cette situation cumule précarité juridique et insécurité matérielle.
- **Exemple 2** : Squat dans une cave isolée. Un homme vit seul dans une cave. Il s'agit d'un habitat impropre et dangereux, sans accès aux services de base, qui est considéré par l'INSEE comme une situation de sans-abrisme.
- **Exemple 3** : Squat collectif stable et organisé. Un groupe d'amis a occupé un immeuble en bon état de 2019 à 2022, c'est-à-dire avant la loi Kasbarian-Bergé. Chacun avait un espace personnel, avec accès à l'électricité et à l'eau.

Figure 4 : Comparaison de situations fictives de squats selon les dimensions d'ETHOS

Note : chaque dimension (physique, légale, sociale) est notée de forte à faible. Ce schéma n'a pas vocation à représenter une mesure objective, mais illustre de façon schématique les écarts entre différents exemples. L'objectif est de proposer une grille de lecture alternative, fondée sur une approche multidimensionnelle.

- **Exemple 1** : Squat avec contrepartie financière dans un immeuble vétuste.
- **Exemple 2** : Squat dans une cave isolée.
- **Exemple 3** : Squat collectif stable et organisé.



Les résidences mobiles

Une résidence mobile (généralement une caravane) peut recouvrir une multitude de situations, les critères de définition de ce type d'habitat étant assez flous. Selon les caractéristiques du lieu de vie, mais aussi celles des occupants et du terrain occupé, les personnes concernées peuvent être rattachées à différentes catégories de la grille ETHOS (logement inadéquat, occupation illégale de terrain, habitat non conventionnel). Dès lors, cette catégorie ne suffit pas à rendre compte de la variété des situations, qu'il s'agisse de travailleurs saisonniers ou de populations Roms.

Analyse par dimension

- **Dimension physique :** Les personnes peuvent vivre dans des caravanes ou d'autres structures mobiles plus ou moins bien équipées. Selon les équipements de l'habitat et du terrain, la qualité du lieu, ou encore son degré d'occupation, les conditions varient fortement.
- **Dimension légale :** Certaines personnes disposent d'une convention d'occupation sur une aire municipale, d'autres sont en situation d'occupation illégale, ou stationnent temporairement avec un droit d'usage limité. La mobilité imposée, les expulsions fréquentes, et l'absence de solutions durables fragilisent la stabilité résidentielle. Même sur des terrains autorisés, la temporalité du droit d'occupation peut rendre la situation précaire.
- **Dimension sociale :** Les représentations sociales (rejet, stigmatisation), les tensions potentielles avec les collectivités, ou les discriminations existant à l'égard de ces populations ont un impact majeur sur l'expérience vécue et sur le sentiment de sécurité ou d'appartenance.

En France, la catégorie de *Gens du voyage* constitue un cas particulier dans l'analyse du sans-domicilisme. Elle repose sur un statut administratif historiquement distinct, créé en 1969 et fondé sur la notion d'habitat nomade (caravanes, abris mobiles terrestres). Ce terme ne correspond ni à une origine ethnique, ni à un mode de vie homogène, bien qu'il soit souvent confondu dans l'usage courant avec des appartenances culturelles ou communautaires (*Roms, Manouches, Gitans*, etc.).

Exemples fictifs

- **Exemple 1 : Aire d'accueil aménagée.** Un couple avec un van aménagé est installé sur une aire respectant les normes sanitaires, avec un branchement à l'eau et à l'électricité, et une convention d'occupation temporaire. Si le cadre est légal, la stabilité est relative et dépend des choix municipaux.
- **Exemple 2 : Terrain privé sans autorisation**
La caravane d'une famille de 3 enfants occupe un terrain agricole sans permis d'aménager ni autorisation de la commune. Elle vit dans la crainte d'une expulsion administrative, sans possibilité de recours.
- **Exemple 3 : Habitat mixte sur terrain limité à 3 mois.** Une famille loue un mobil-home de façon temporaire. Elle est installée sur un terrain autorisé uniquement pour un séjour saisonnier. Bien que les conditions matérielles soient acceptables, l'occupation ne peut dépasser trois mois, ce qui rend la situation précaire. La famille doit donc s'attendre à quitter les lieux.

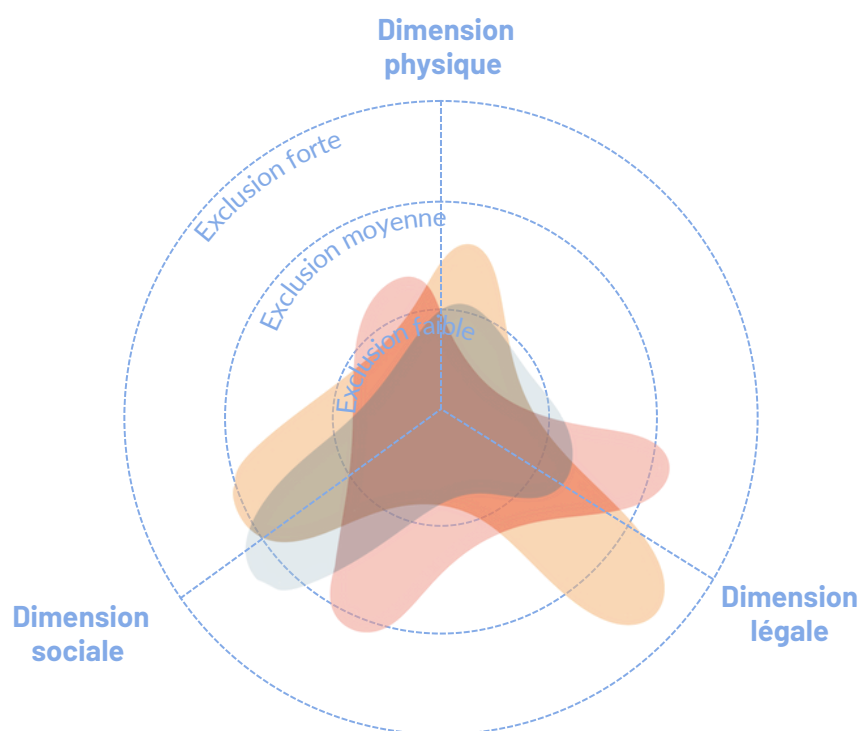


Figure 5 : Comparaison de situations fictives vécues par des personnes en résidences mobiles selon les dimensions d'ETHOS

Note : chaque dimension (physique, légale, sociale) est notée de forte à faible. Ce schéma n'a pas vocation à représenter une mesure objective, mais illustre de façon schématique les écarts entre différents exemples. L'objectif est de proposer une grille de lecture alternative, fondée sur une approche multidimensionnelle.

- **Exemple 1 : Aire d'accueil aménagée**
- **Exemple 2 : Terrain privé sans autorisation**
- **Exemple 3 : Habitat mixte sur terrain limité à 3 mois**

Ces exemples illustrent combien les situations d'exclusion résidentielle ne se laissent pas enfermer dans des oppositions simplistes comme «logé / sans-abri» ou «stable / précaire». Pour mieux les comprendre et y répondre, il est nécessaire d'adopter une **lecture multidimensionnelle**, qui croise les caractéristiques du lieu de vie,

le statut d'occupation, ainsi que les conditions sociales et relationnelles.

Ce n'est qu'en prenant en compte cette complexité que l'on peut réellement mesurer l'exclusion résidentielle et concevoir des politiques publiques adaptées aux trajectoires et aux besoins des personnes concernées.

● Conclusion partie 1

À l'issue de cette première partie, il apparaît clairement que les termes que l'on choisit d'utiliser ont un impact fort sur les représentations collectives, sur les politiques publiques, et sur les réponses apportées aux personnes concernées. L'Observatoire fait ici le choix d'étudier le **sans-domicilisme**, afin de déplacer la focale souvent centrée sur le **sans-abrisme**.

Pour appréhender ce phénomène, il reste essentiel de s'appuyer sur les trois catégories définies par l'INSEE, qui constituent le socle des statistiques nationales. Ces catégories présentent l'avantage d'être opérationnelles et reconnues.

Les **personnes sans abri**, vivant dans des lieux non prévus pour l'habitation (rue, voiture, tente...).

Les **personnes sans domicile**, incluant les personnes sans abri et hébergées temporairement dans des centres ou des hôtels à vocation sociale.

Les personnes **sans logement personnel**, incluant les personnes sans domicile, ainsi que celles hébergées chez des tiers, vivant en squat, en caravane, ou dans certaines structures collectives.

Néanmoins, ces catégories ne couvrent pas toute la diversité des situations. Certaines trajectoires échappent aux classifications, en particulier lorsqu'elles sont instables, floues, ou en transition. C'est pourquoi la **notion d'exclusion résidentielle** peut être mobilisée en complément, pour adopter une lecture plus large et plus souple des réalités vécues. Elle rejoint la philosophie de la grille ETHOS, qui propose une analyse fondée sur trois dimensions complémentaires : physique (le lieu), légale (le statut), et sociale (le vécu relationnel). Cette approche reconnaît que

l'exclusion ne se résume pas à l'absence de toit, mais concerne aussi la qualité, la stabilité et la sécurité du logement. La notion d'exclusion résidentielle est un concept large, dont la définition reste ouverte. Elle englobe une pluralité de situations, qu'elles s'inscrivent ou non dans la grille ETHOS.

Il ne s'agit donc pas de créer de nouvelles catégories, mais plutôt de prendre en compte la complexité des parcours. Une même personne peut cumuler ou alterner plusieurs formes d'exclusion au fil du temps.

→ La Partie 2 montrera concrètement **comment ces enjeux de catégorisation se traduisent dans l'exploitation des données disponibles à Marseille, et dans quelle mesure ces sources permettent de refléter cette diversité de situations.**



PANORAMA DES DONNÉES DISPONIBLES À MARSEILLE

Au-delà des différentes définitions qui coexistent à l'échelle nationale et européenne, les méthodes de quantification des personnes sans domicile soulèvent différents enjeux. Elles sont diverses, parfois complexes à appréhender et traduisent des visions différentes du phénomène. A l'image des classifications, **la construction des chiffres est, elle aussi, loin d'être neutre.**

Aucune de ces méthodes ne permet d'avoir une vision exhaustive du nombre et de la situation des personnes sans domicile. Il s'agit donc plutôt de **croiser des sources de données**

complémentaires, chacune apportant un éclairage partiel mais essentiel pour mieux appréhender le phénomène. Nous proposons dans cette partie de :

- **Décortiquer les différentes sources de données utilisées à Marseille** – leurs méthodes, leurs caractéristiques, leurs avantages et limites - afin par la suite de les utiliser de manière plus juste et ciblée.
- **Présenter des indicateurs clés** pour approfondir l'analyse des évolutions observées localement.

Mesurer un stock ou un flux ?

Pour décompter les personnes sans domicile, les statistiques publiques privilégient généralement la mesure d'un stock à une date donnée. Cette approche fournit une photographie transversale des conditions de vie à un instant T, cohérente avec d'autres statistiques. Cette méthode peut être intéressante pour quantifier la situation à un instant précis, afin d'estimer, par exemple, le déficit de places d'hébergement, ou de comparer la situation sur plusieurs années.

→ **La Nuit de la Solidarité (NDLS)**, organisée dans plusieurs grandes villes, comme Marseille, vise à compter les personnes sans abri présentes dans l'espace public lors d'une soirée spécifique. Certains pays, comme la Belgique, élargissent ce type de décompte à l'ensemble des personnes sans domicile ou sans logement personnel.

→ À l'inverse, **les dispositifs d'aide et d'accueil** privilégient une logique de flux cumulé sur l'année : par le suivi continu des passages dans leurs dispositifs, les associations peuvent enregistrer toutes les personnes qui y passent lors d'une période donnée, afin de rendre compte de l'activité sur une base annuelle. Appliquée à l'enregistrement des personnes sans domicile, cette méthode permet de saisir le phénomène de façon dynamique, en tenant compte des trajectoires marquées par des allers

retours entre logement, dispositifs d'hébergement, et lieux non prévus pour l'habitation.

→ Des logiciels, comme **le système d'information du SIAO (SI-SIAO)**, centralisent les demandes d'hébergement en continu. A Marseille, le **recensement mené par ASSAb** propose un décompte en flux regroupant les données d'environ trente dispositifs, et dénombrent toutes les personnes ayant été sans abri ou en hébergement d'urgence au moins une fois dans l'année.

En résumé

- **Le stock** (photographie à une date) renseigne sur l'ampleur du phénomène à un instant T. Cette méthode est utile pour piloter les politiques publiques ou mesurer le besoin à couvrir.
- **Le flux** (suivi sur la durée) éclaire la circulation dans et hors de la situation recherchée, questionne la mobilité et la fragmentation des parcours. Il donne un chiffre généralement plus élevé, car il additionne toutes les personnes touchées, ponctuellement ou à plusieurs reprises, sur une période donnée.

Enquêtes statistiques ou données administratives ?

Les données quantitatives concernant les personnes sans domicile reposent sur plusieurs types de recueil de données :

- Par le biais de **questionnaires** lors d'enquêtes construites spécifiquement à des fins statistiques.
- Par des **données administratives**, collectées à des fins opérationnelles.

Les enquêtes statistiques sont spécifiquement conçues à des **fins d'observation**. Fondées sur un protocole, elles permettent de produire des statistiques en réponse à une problématique ciblée. Idéalement, le protocole est réfléchi pour minimiser les multiples biais, angles morts, et prend en compte les questions de représentativité.

Ce type de démarche peut être coûteux, complexe et long à mettre en œuvre, si l'on souhaite réduire les marges d'erreur. Par ailleurs, les réponses dépendent du consentement des personnes et de leur bonne volonté à répondre correctement à l'enquête. Ceci est un enjeu majeur dans le cas des personnes sans domicile, difficiles à atteindre.

Les solliciter à plusieurs reprises soulève une question de légitimité, d'autant que rien ne garantit que ces enquêtes améliorent concrètement leurs conditions de vie (Firdion et Marpsat, 2000).

À l'inverse, les données administratives sont produites pour réaliser **des démarches opérationnelles** : demandes de droits, versement de prestations, suivi d'usagers, etc. Elles sont souvent exhaustives sur le champ visé, mises à jour fréquemment, peu coûteuses à mobiliser pour la statistique publique, et permettent parfois d'atteindre une certaine finesse géographique.

Dans le cas des personnes sans domicile, elles peuvent être issues de systèmes d'information comme le SI-SIAO, ou de bases locales telles que celles mobilisées par le recensement ASSAb.

Cependant, ces données dépendent fortement du recours des personnes aux dispositifs d'aide concernés. De plus, les données recueillies à des fins opérationnelles sont difficilement interprétables pour des statistiques, les personnes en charge de la collecte n'étant pas forcément conscientes de l'usage statistique ou politique qui en sera fait. Contrairement aux enquêteurs de l'INSEE qui suivent des formations pour s'approprier le questionnaire, les équipes de terrain collectent ces informations dans le but d'apporter une aide immédiate aux personnes concernées.

Les données recueillies seront donc subjectives et souvent renseignées de façon hétérogène (Koumarianos, 2025).

1. Les données d'enquête

Les personnes sans domicile sont difficiles à prendre en compte dans les enquêtes menées par les services statistiques publics, et représentent un défi pour les statisticiens (Marpsat, 1999). Pour constituer l'échantillon, ces enquêtes s'appuient souvent sur des listes d'adresses, ce qui peut exclure les personnes vivant à la rue ou en hébergement d'urgence. Depuis 2001, l'INSEE a réalisé trois enquêtes à grande échelle sur les personnes sans domicile fréquentant les services d'aide (2001, 2012, résultats à venir pour l'enquête 2025). L'enquête réalisée en 2012 continue de faire référence. Elle est notamment reprise par la Fondation pour le Logement des Défavorisés dans ses rapports annuels sur

l'état du mal-logement. Depuis cette dernière enquête nationale, on constate un intérêt croissant des pouvoirs publics pour la production de données quantitatives concernant les personnes sans domicile. Les associations et le monde de la recherche déplorent également le manque de statistiques fiables et actualisées sur la question.

C'est dans ce contexte que l'opération annuelle de la **Nuit de la Solidarité** a été créée en 2018 par la Ville de Paris, dans le but de collecter de manière régulière des données territorialisées, en appui du pilotage des politiques publiques à l'échelle locale.

L'enquête Sans Domicile de l'INSEE

Présentation

L'enquête Sans Domicile, menée en 2001, 2012, et 2025 est la seule grande enquête à avoir un protocole spécifiquement dédié au recensement des personnes sans domicile. Pour mieux connaître cette population, l'INED (Institut National d'Etude Démographique) et l'INSEE ont mis en place cette méthodologie

innovante à la fin des années 1990.

Objectifs :

- Estimer le nombre de personnes sans domicile à l'échelle nationale
- Recueillir des données précises sur leurs situations, leurs parcours de vie et leurs besoins

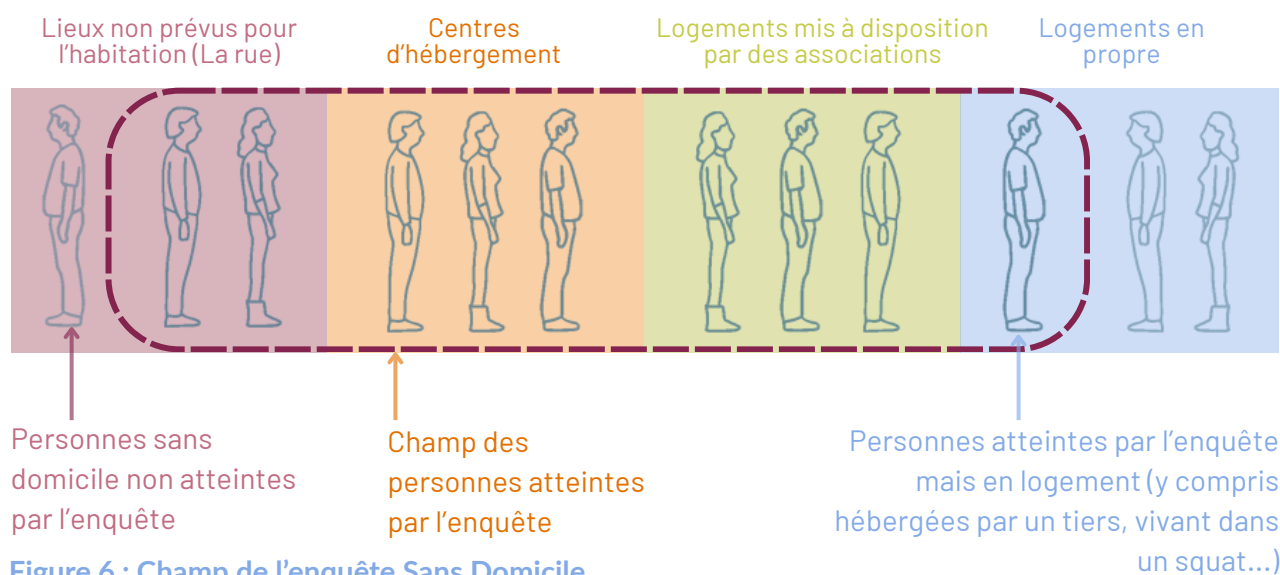


Figure 6 : Champ de l'enquête Sans Domicile

Source : Rougerie, 2020

Caractéristiques principales



Population cible :

Personnes sans domicile (selon la définition de l'INSEE)



Type de donnée :

Données en stock basées sur un échantillonnage



Echelle :

France métropolitaine

Q Méthode :

Enquête par sondage auprès des **usagers de dispositifs** dédiés aux personnes sans domicile. **Trois degrés d'échantillonnage** (Marpsat et Yaouancq, 2016) :



1. Des agglomérations de plus de 20 000 habitants

sont tirées au sort, en fonction de leur population et de leur capacité d'accueil pour les personnes en difficulté.



2. Dans ces villes, on recense les structures d'accueil et d'hébergement

Pour assurer un tirage aléatoire des usagers, l'INSEE recueille le nombre de passage habituel dans le service.



3. Au sein de ces structures, les personnes tirées au sort sont interrogées

sur différentes thématiques. Une méthode spécifique (dite de "partage des poids") est utilisée pour éviter qu'une personne qui fréquenterait plusieurs structures soit décomptée plusieurs fois.

Ainsi, la modalité de collecte est en **flux indirect** (elle interroge les passages dans les structures). Mais, l'estimation finale vise à produire une mesure comparable à un stock pour caractériser la population sans domicile à un moment donné.

Chiffres clés

Enquête 2001

Q **86 000** personnes sans domicile

Enquête 2012

Q **141 500** personnes sans domicile

Enquête 2025

Q Résultats attendus fin 2026

- Dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants : **81 000** adultes et **30 000** enfants sans domicile
 - **+44%** depuis 2001 (sur champ équivalent, car de nouveaux dispositifs ont été intégrés en 2012 - petits déjeuners, bénéficiaires des plans "grand froid")
- Dans les agglomérations de moins de 20 000 habitants : **8 000** adultes et enfants sans domicile
- **22 500** personnes en centre pour demandeurs d'asile

Cette nouvelle édition va plus loin en intégrant notamment **les maraudes** et les dispositifs pour **demandeurs d'asile**, et en améliorant la prise en compte des **personnes non francophones**.

Avantages

- Il s'agit de la **seule méthode consolidée à l'échelle nationale** permettant d'estimer le nombre de personnes sans domicile depuis 2001.
- Elle permet également une analyse approfondie des **situations individuelles** et des **parcours résidentiels**, apportant un éclairage qualitatif précieux en complément des données chiffrées.
- L'expertise et les ressources dont dispose l'INSEE assure une certaine rigueur méthodologique.

Limites

- **Impossibilité d'extraire des données à l'échelle locale** (par exemple, à l'échelle de Marseille).
- La méthode est basée sur le **recours des personnes aux dispositifs d'accueil et d'hébergement**, et ne permet donc pas d'atteindre certaines personnes sans domicile qui n'auraient pas recours à ces dispositifs.
- Il s'agit d'une méthode très coûteuse, dont la **périodicité espacée** (seulement 3 éditions en plus de 20 ans) ne permet pas un **suivi opérationnel** du phénomène.

D'autres enquêtes complémentaires de l'INSEE

D'autres grandes enquêtes comme l'enquête Logement ou l'enquête SRCV (Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie) permettent de documenter les situations de pauvreté et de mal-logement sur différentes dimensions (qualité du logement, statut d'occupation, etc.) et d'évoquer parfois l'absence passée de logement ou la présence de personnes hébergées au sein du foyer.

L'enquête ES-DS (auprès des Etablissements et Services en faveur des adultes et familles en Difficulté Sociale) menée par la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) s'intéresse à l'activité de ces structures, aux caractéristiques du personnel en fonction et au profil des personnes qui y sont accueillies ou qui en sont sorties.

La Nuit de la Solidarité

Présentation

Lancée à Paris en 2018 puis étendue à plusieurs villes françaises, la Nuit de la Solidarité (NDLS) repose sur un **décompte une nuit donnée des personnes sans abri visibles dans l'espace public**. Ce dispositif est mené dans d'autres villes, selon des modalités plus ou moins similaires.

A Marseille, ce décompte a lieu depuis 2022.

Caractéristiques principales

Q Méthode

Des équipes de bénévoles sont mobilisées pour parcourir **un secteur prédéfini**.

Elles vont à la rencontre des personnes présentes dans l'espace public afin de leur proposer **un questionnaire anonyme** portant sur leur parcours de vie, leurs besoins, et leur recours aux dispositifs d'aide.

La démarche se déroule en trois étapes:



1. L'enquête démarre par la question « Où pensez-vous passer la nuit ? »

→ La réponse à cette question détermine si la personne entre ou non dans le **champ du décompte** des personnes sans abri.



2. Partie observation:

→ Par la suite, l'équipe doit obligatoirement renseigner des informations **sur la base de ses propres observations** : estimation de l'âge/ du sexe de la personne, présence d'enfants ou d'un animal, type d'abri occupé, etc. Cette étape se focalise sur le contact initial avec la personne et les premières impressions de l'enquêteur.

Objectifs

- Fournir une **photographie instantanée** du sans-abrisme de rue à l'échelle d'une ville ou d'une métropole.
- Améliorer la **connaissance des besoins des personnes** et de leur recours aux dispositifs.
- Mobiliser, sensibiliser et faire évoluer **les représentations liées au sans-abrisme**, au travers d'une dynamique collective regroupant acteurs publics, associations et citoyens.



Population cible :

Personnes sans domicile (selon la définition de l'INSEE) / catégorie 1 de la grille ETHOS (personnes dormant dans l'espace public).



Type de donnée :

Données en stock - photographie à un instant T sur un territoire donné.



Echelle :

A l'échelle d'agglomérations (villes ou métropoles). Localement, la NDLS est organisée à l'échelle de la ville de Marseille.



3. Questionnaire détaillé :

→ Si la personne accepte, elle répond à un questionnaire approfondi, permettant de mieux comprendre son parcours, sa situation actuelle et son lien aux services d'aide.

Chiffres clés des 4 éditions de la Nuit de la Solidarité à Marseille

20 janvier 2022

Q 455 personnes sans abri dénombrées

Couverture de l'ensemble des arrondissements. Parkings et métros exclus.

26 janvier 2023

Q 405 personnes sans abri dénombrées

Couverture de l'ensemble des arrondissements. Parkings et métros exclus.

16 avril 2024

Q 442 personnes sans abri dénombrées

1er au 8e arrondissements. Parkings et métros inclus. Participation de certains accueils de jour au décompte.

23 janvier 2025

Q 411 personnes sans abri dénombrées

1er au 8e arrondissements. Parkings et métros inclus. Participation de certains accueils de jour au décompte.

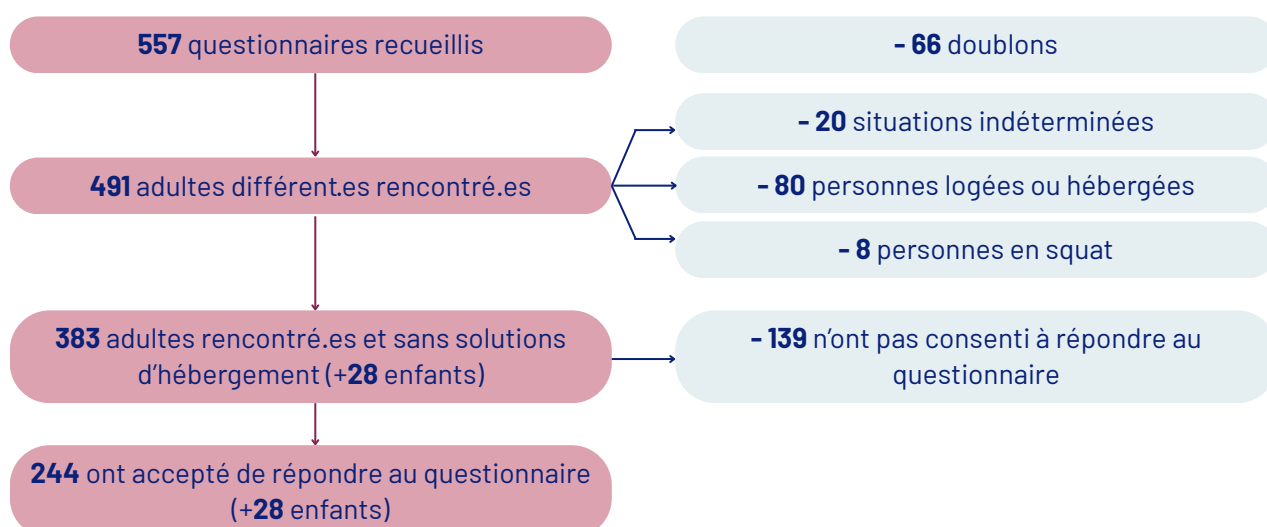
Les chiffres clés 2025

1. Bilan de la collecte de donnée

Parmi les 557 questionnaires qui ont été recueillis par les bénévoles, **411 personnes (dont 28 enfants)** ont été considérées comme faisant partie du champ du décompte, c'est-à-dire comme étant sans solution d'hébergement pour le soir-même. Il est important de distinguer deux échantillons :

Un échantillon de **244 personnes** pour qui les questionnaires ont été remplis (272 en comptant les enfants qui accompagnent les répondants).

Un échantillon de **383 personnes** (411 en comptant les enfants) qui ont été seulement dénombrées, leur sexe et leur tranche d'âge étant estimées à partir des observations des équipes.



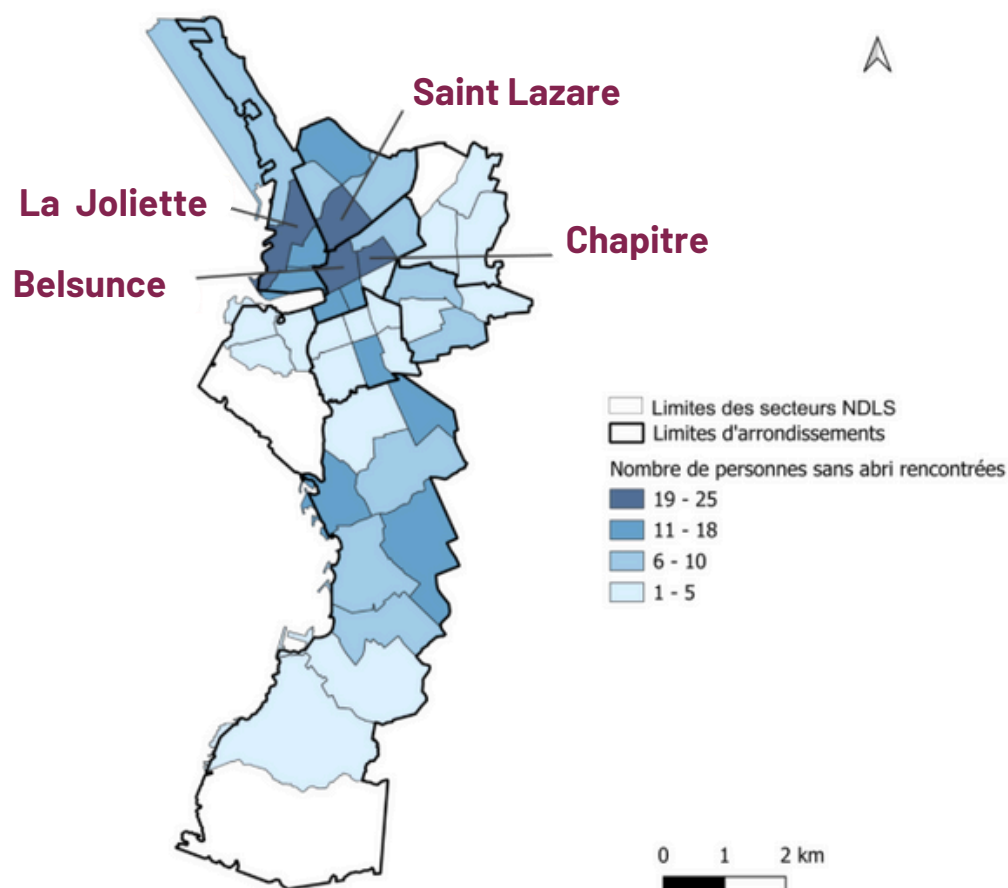


Figure 7 : Répartition des personnes sans abri rencontrées

Source : Données NDLS Marseille 2025. Carte réalisée en septembre 2025 par Arezki Hassak (SIAO13).

Champ: Personnes adultes décomptées comme sans abri et dont le questionnaire mentionne la localisation (N=372)

2. Profil des personnes rencontrées en 2025



13 % de femmes
3 % des personnes étaient accompagnées d'un enfant



56 % ont plus de 40 ans
 Près de **23 %** ont plus de 55 ans



31 % sont sans logement personnel depuis plus de 5 ans et **16 %** depuis moins de 6 mois



48 % des répondants vivent à Marseille depuis plus de 5 ans et **13 %** depuis moins de 3 mois



56 % n'ont pas bénéficié d'un hébergement depuis plus d'un an et **30 %** depuis moins de 6 mois

3. Profil des personnes rencontrées en 2025

Malgré une amélioration globale, l'inaccessibilité à certains services persiste.

L'enquête de la Nuit de la Solidarité inclut une question visant à identifier les besoins couverts ou non couverts : « Quand vous en avez besoin, pouvez-vous... ? ».

Les réponses révèlent des disparités marquées entre les types de besoins exprimés par les personnes rencontrées. Les besoins de première nécessité (comme prendre un repas, une douche ou aller aux toilettes) semblent les mieux couverts, tandis que d'autres besoins

(obtenir un titre de transports, stocker ses affaires,...) sont moins couverts.

Bien que de nombreux besoins restent non couverts, la comparaison avec les résultats de 2024 révèle une amélioration générale de l'accès aux services. Par exemple, la part des personnes déclarant ne pas pouvoir être accompagnées dans leurs démarches est passée de 65% en 2024 à 55% en 2025. De même, le pourcentage de personnes rencontrant des difficultés pour prendre un repas a chuté de 34% à 24% sur la même période.

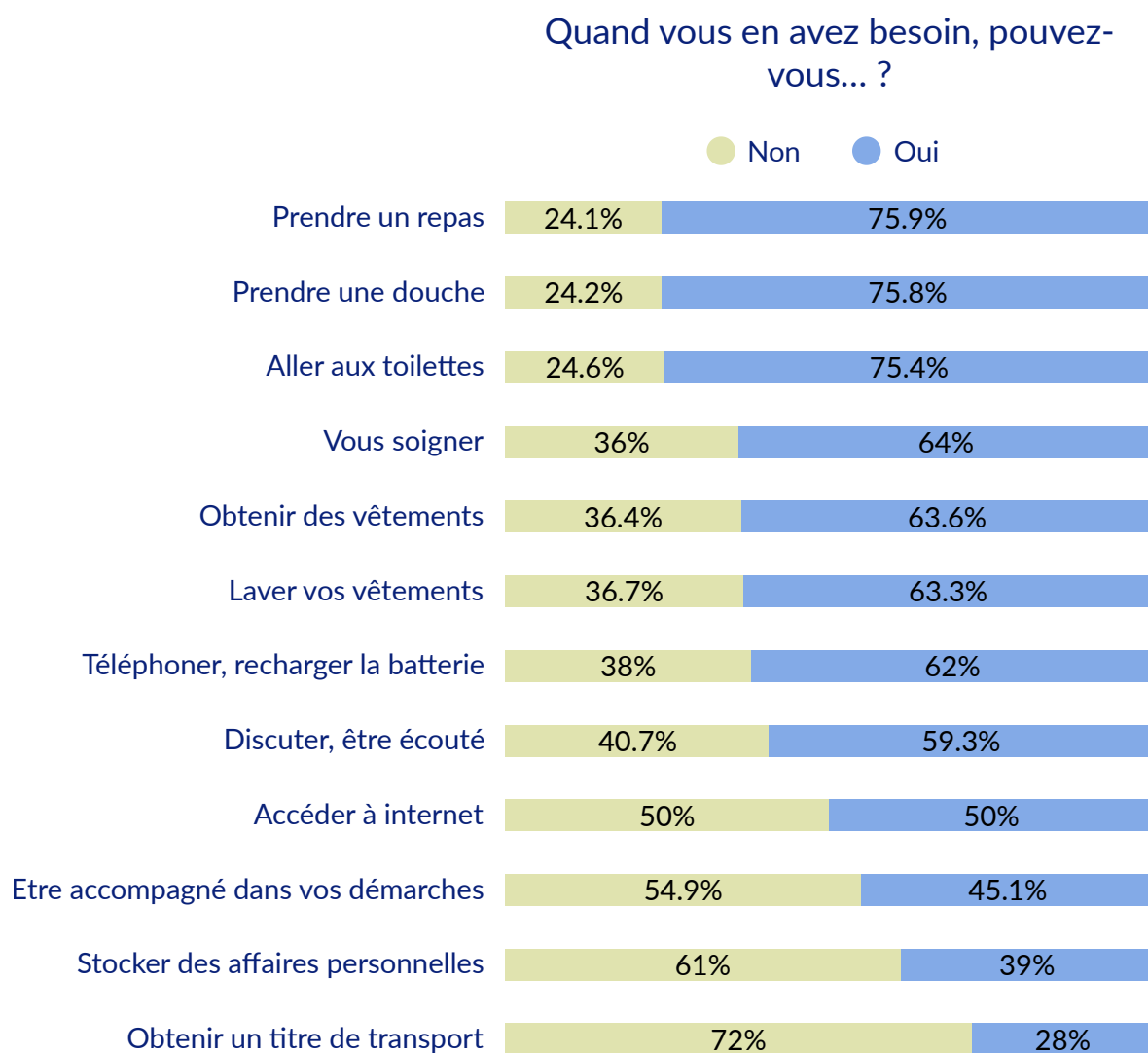


Figure 8 : Besoins couverts et non couverts par les personnes enquêtées (%)

Sources : NDLS 2025

Champ : Personnes sans abri ayant répondu au questionnaire (N = 244). Les effectifs varient selon les items en raison de l'exclusion des réponses indéterminées (N compris entre 237 et 207).

Des chiffres à confronter aux réalités de terrain

Lors d'un groupe de travail post-enquête organisé en mai 2025 par la Ville de Marseille, l'Observatoire des pauvretés, le SIAO13 et ASSAb, plusieurs associations, en contact direct avec les publics, ont pu confronter leurs réalités de terrain avec les chiffres de la NDLS 2025 présentés ce jour-là.

Ils ont notamment tiré la sonnette d'alarme sur une hausse notable de la **précarité alimentaire**, à rebours de l'évolution positive observée, entre 2024 et 2025, dans les indicateurs de la NDLS sur la difficulté à prendre des repas.

Une association a ainsi déclaré que ses distributions alimentaires étaient mises en péril du fait de la demande croissante et de la pression constante lors des distributions, ne permettant pas la qualité du service souhaitée. Selon certains des acteurs présents, la question prioritaire pour de nombreuses personnes n'est plus « où vais-je dormir ? », mais « que vais-je manger ? ».

Cette fois dans la continuité des résultats de la NDLS sur l'obtention d'un titre de transport, les partenaires présents ont souligné que **l'accès à la mobilité, notamment pour les jeunes, était un enjeu majeur**. Certains accumulent des dettes liées aux transports et/ou sont en difficulté face aux contrôles répétés des forces de l'ordre dans les bus ou dans les métros.

Les partenaires valident le constat de la NDLS d'une **hausse des domiciliations**, liée à une meilleure réactivité du CCAS et aux subventions étatiques dédiées aux organismes de domiciliation. Cette amélioration permet à leur public d'accéder à d'autres droits.

4. Un recours aux dispositifs différencié selon le profil des personnes

L'un des intérêts majeurs du décompte réalisé lors de la Nuit de la Solidarité réside dans sa capacité à toucher des personnes qui ne fréquentent pas (ou peu) les structures traditionnelles d'aide, et à les interroger sur leur recours effectif à ces différents services.

- L'ancienneté à Marseille : 64 % des personnes arrivées depuis moins d'un an appellent le 115, contre 67 % de celles présentes depuis 1 à 5 ans, et seulement 54 % chez celles installées depuis plus de 5 ans.

Exemple du recours au 115

L'analyse croisée des profils et du recours au 115 révèle des différences significatives selon :

- L'âge : 71 % des personnes de moins de 40 ans déclarent appeler le 115, contre seulement 47 % chez les 55 ans et plus.
- Le temps d'errance sans logement personnel : 67 % des personnes en errance depuis moins d'un an y recourent, contre environ 60 % pour celles qui le sont depuis plus longtemps.

Ces écarts suggèrent que les pratiques de recours aux dispositifs évoluent en fonction de l'ancrage territorial et de l'expérience de la rue. Afin d'affiner l'analyse des profils rencontrés lors de la Nuit de la Solidarité, **une analyse des correspondances multiples (ACM)** a été menée à partir de ces trois variables catégorielles : **la tranche d'âge, l'ancienneté de présence à Marseille et la durée de vie sans logement personnel** (voir page suivante).

L'Analyse des Correspondances Multiples (ACM) est une méthode statistique utilisée pour repérer facilement **des liens entre les réponses à des questionnaires et regrouper des individus ayant des profils similaires**, en projetant ces informations sur un graphique simple à interpréter.

En raison d'une sous-représentation des femmes (seules 21 d'entre elles ont accepté de répondre à l'enquête), la variable « sexe » n'a pas été retenue.

Sur la base des résultats de l'ACM, une typologie de public a pu être établie par l'Observatoire des pauvretés, permettant ensuite de comparer les caractéristiques et les comportements de ces groupes (recours aux dispositifs, besoins). Toutefois, cette typologie ne permet pas de tout expliquer. Elle montre des grandes lignes, mais de nombreuses personnes ne rentrent pas dans ces profils-types. C'est une lecture partielle, utile pour dégager des tendances, mais qui ne doit pas être prise comme une vérité générale.

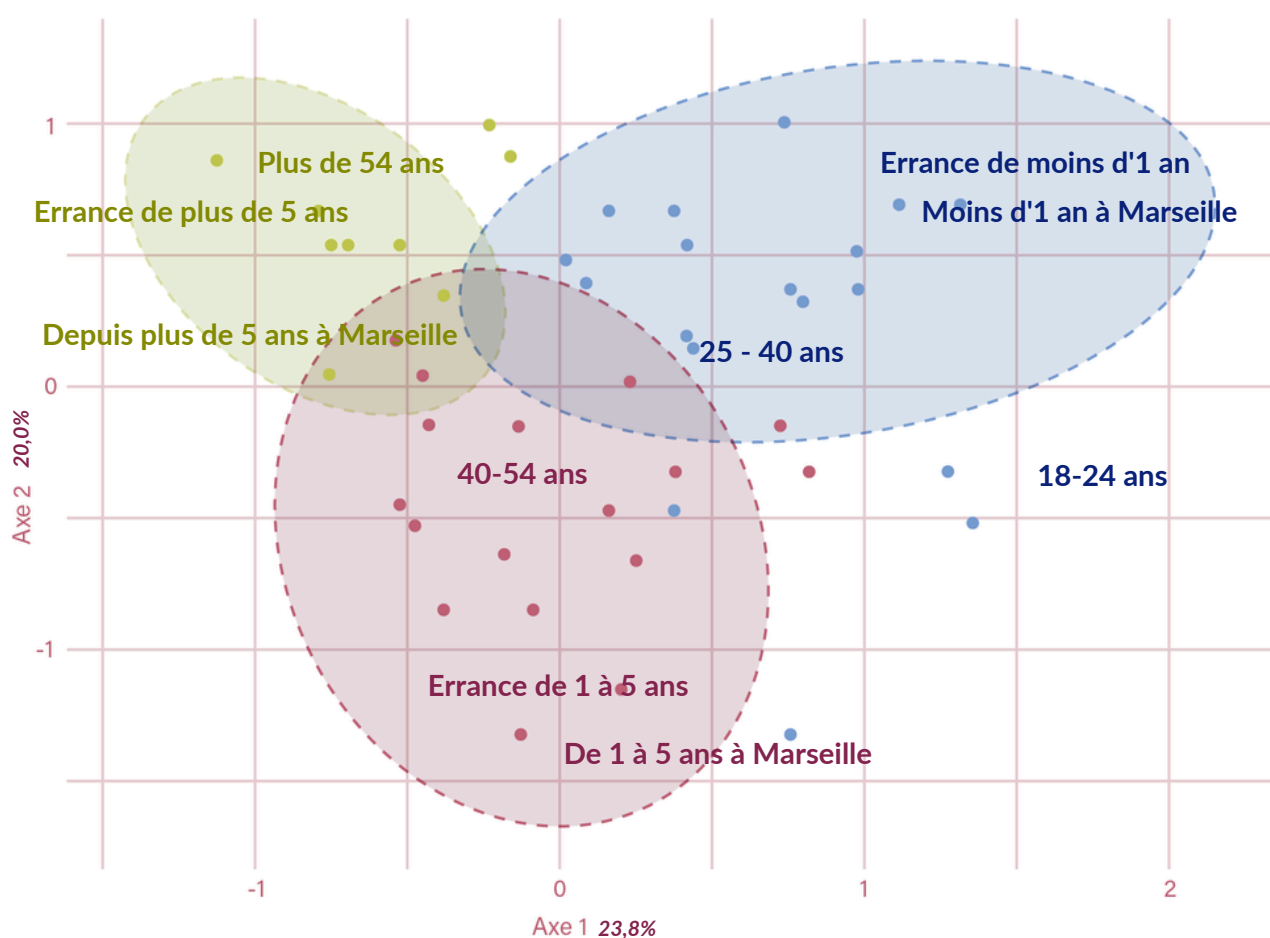


Figure 9 : Représentation graphique de la typologie du public réalisée à partir de l'ACM (Analyse des Correspondances Multiples)

Source : NDLS 2025

Champ : Personnes sans abri ayant répondu au questionnaire (N=244)

Note : La représentation graphique projette les individus et les modalités des variables sur deux axes principaux, les regroupant selon leur proximité statistique et facilitant l'identification des profils-types. Chaque ellipse représente un groupe d'individus aux caractéristiques proches : plus une modalité est proche d'une ellipse, plus elle est fréquente dans le groupe correspondant.

Bien que seules trois variables aient été retenues pour la classification (groupe d'âge, ancienneté à Marseille, durée d'errance), les variables liées au recours et aux besoins ont ensuite servi à enrichir la description des groupes de la typologie (voir page suivante).

Groupe 1 : Les personnes bien insérées dans le réseau d'aide (102 personnes, soit 42% des enquêtés)

- Ce groupe rassemble des personnes **ayant perdu leur logement il y a 1 à 5 ans**, installées à Marseille depuis une durée équivalente.
- Les personnes **de 40 à 54 ans** y sont sur-représentées.
- Ce public connaît bien et utilise largement les dispositifs existants : domiciliation (73%), distributions alimentaires (73%), accompagnement administratif (56%), recours au 115 (62%), soins médicaux (60 % ont consultés dans les 6 derniers mois).
- Les besoins essentiels sont majoritairement couverts.

→ Cette classe représente une **population insérée dans le maillage associatif, mobilisant plusieurs ressources avec relativement peu de barrières d'accès.**

Groupe 2 : Les anciens, à la rue depuis plus de 5 ans (70 personnes, soit 28,5% des enquêtés)

- Cette classe se caractérise par une forte présence de personnes âgées (**57 % ont plus de 55 ans**), à la rue depuis longtemps et vivant à Marseille depuis plus de cinq ans.
- Ce groupe recourt peu aux dispositifs d'aide, notamment aux soins (44% déclarent ne pas pouvoir y accéder lorsqu'ils en ont besoin).
- Les taux d'accès au transport (20%), à Internet (33%), au téléphone (57%) ou à l'aide aux démarches (41%) sont particulièrement bas.

→ Bien que parfois suivies par des travailleurs sociaux, **ces personnes restent à distance des services secondaires, et accèdent davantage aux besoins essentiels** (aller aux toilettes, se doucher, prendre un repas).

Groupe 3 : Les primo-arrivants, jeunes et potentiellement vulnérables (72 personnes, 29,5% des enquêtés)

- Ce dernier groupe rassemble des personnes jeunes : **tous les 18-24 ans** s'y trouvent et représentent 21% du groupe 3 (cette catégorie reste isolée dans le graphique en raison de sa faible représentativité dans l'échantillon global).
- La plupart sont **arrivés récemment à Marseille** (72 % depuis moins d'un an) et sont en errance depuis une durée équivalente.
- Ce public présente un **fort recours au 115** (68%) et aux soins médicaux (68% il y a moins de 6 mois), mais moins de la moitié bénéficie d'une adresse de domiciliation (46%).
- Ce public exprime un **besoin important d'accompagnement administratif** (63% n'ont pas ce besoin couvert) mais leur accès au numérique est élevé (65% à Internet, 69% au téléphone).

Avantages

- La NDLS permet de repérer **des personnes éloignées des dispositifs d'aide**, et d'identifier le non-recours à ces dispositifs. Ainsi, elle apporte un éclairage complémentaire aux enquêtes centrées sur les usagers des structures et dispositifs d'aide (par ex. Enquête Sans Domicile INSEE, recensement ASSAb)
- Elle offre la possibilité de **produire des données locales et actualisées de manière régulière**.
- Elle constitue également un levier efficace pour **mobiliser et sensibiliser les acteurs locaux et citoyens autour des problématiques du sans-abrisme**.

Limites

L'opération ne recense que les personnes visibles dans l'espace public.

- Elle exclut celles qui dorment dans des **lieux dissimulés ou qui refusent le contact**. Bien qu'une des consignes soit de décompter les personnes qui refusent de répondre, les personnes ne seront pas décomptées comme sans abri si elles n'ont pas précisé le lieu où elles pensaient passer la nuit.
- Dans les **zones très fréquentées**, certains bénévoles peuvent aussi manquer les personnes qui ne correspondent pas à leur représentation de la **«figure du sans-abri»**, ce qui peut renforcer des biais de représentation.
- Enfin, **des éléments contextuels** (conditions météorologiques, opérations d'évacuation de campements, ou mises à l'abri exceptionnelles en amont de l'opération) réduisent la fiabilité du dénombrement s'ils ne sont pas pris en compte.

Bien que porté par la DIHAL à l'échelle nationale, le pilotage opérationnel de la NDLS s'effectue à l'échelle des collectivités.

Sa mise en œuvre dépend donc des ressources, des partenariats et des priorités politiques à l'échelle locale. En découlent des méthodes sensiblement différentes selon les agglomérations. A titre d'exemple, la NDLS à Paris prend en considération certaines zones spécifiques comme les salles d'attente des urgences dans les hôpitaux, où des personnes vont souvent se réfugier l'hiver. Ces différences méthodologiques interrogent la pertinence d'une comparaison entre les territoires.

Le suivi de l'évolution des résultats entre les différentes opérations est également un enjeu majeur. Dans le contexte marseillais, la méthodologie a évolué à plusieurs reprises (temporalité, couverture territoriale), ce qui altère la comparabilité des différentes éditions.

● 2. Les données administratives

Données de domiciliation

Présentation

La domiciliation est un dispositif essentiel pour les personnes sans domicile stable. Elle leur permet d'avoir une adresse administrative, c'est-à-dire une adresse déclarée auprès d'un organisme, afin de pouvoir exercer leurs droits et remplir leurs obligations. Sans cela, de nombreuses démarches sont impossibles, comme accéder aux prestations. Il s'agit d'un droit reconnu par la loi, notamment par le Code de l'action sociale et des familles.

Deux types de structures peuvent attribuer une domiciliation :

- **Les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale)** : ils ont l'obligation de domicilier toute personne ayant un lien avec leur territoire.
- **Les organismes agréés par la Préfecture**, qui peuvent proposer ce service gratuitement, sous certaines conditions.

Caractéristiques principales de la source



Population cible :

Personnes sans logement personnel (définition INSEE), qui ne sont pas en mesure de recevoir leur courrier de manière stable et confidentielle.

Critères d'éligibilité : Existence d'un lien avec la commune, absence de domicile stable.



Echelle :

Par organisme domiciliataire, avec possibilité de les regrouper à différentes échelles (communes, départements, etc.).



Type de donnée :

Données administratives. Informations sur les personnes domiciliées par un organisme domiciliataire. Données en **stock** (nombre de personnes domiciliées un jour donné) ou en **flux** (nombre de personnes domiciliées au cours de l'année).



Type de recueil :

- Les informations sur les personnes domiciliées sont collectées par les organismes domiciliataires au moment des inscriptions et/ou des renouvellements, tout au long de l'année.
- Le nombre de personnes domiciliées est actualisé régulièrement :
 - La domiciliation est accordée pour une durée de **1 an** (renouvelable)
 - Elle prend fin automatiquement au bout de 3 mois en l'absence de tout contact entre l'organisme domiciliataire et la personne concernée.

Chiffres clés

Au 31 décembre
2024

+ de 16 000 personnes étaient domiciliées à Marseille
par **17 organismes** domiciliaires

Source: DDETS13

Focus sur les données de domiciliation 2024 du CCAS

Avec plus de 7 000 personnes domiciliées en décembre 2024, le CCAS de Marseille représente une part importante des effectifs comptabilisés par les services de la DDETS13. Les domiciliations se répartissent entre:

- **Les 4 agences du CCAS:** Agence Nord (1 563 personnes domiciliées en décembre 2024), Agence Sud (1 433), Agence Centre (1 431), Agence Est (1 134)
- **Les permanences du CCAS au sein de plusieurs hôpitaux de l'APHM** (Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille) : l'hôpital Conception (778), l'Hôpital Nord (624), et l'Hôpital Sainte Marguerite (87)

Au-delà de ces données de file active, le CCAS administre également un questionnaire tout au long de l'année aux nouvelles personnes domiciliées pour mieux connaître leur profil et leur situation sociale.

Il arrive également qu'il soit passé au moment d'un renouvellement.

Si la méthode de collecte ne permet pas de relier directement ces données avec celles de la file active, elle donne un aperçu intéressant sur les situations des personnes au moment de l'inscription.

Sur les 6 602 personnes interrogées au cours de l'année 2024,



70% sont de sexe masculin et **30%** de sexe féminin.



Le type d'hébergement semble différencié selon le sexe des personnes domiciliées : tandis que les femmes sont plus souvent hébergées chez de la famille, en hôtel, ou vivent en squat, les hommes sont plus souvent hébergés chez des amis et indiquent plus souvent être sans aucun abri.

La réponse étant à choix multiple, certaines situations se chevauchent entre elles. Par exemple, **21%** des personnes indiquant être **hébergées en hôtel** disent aussi être **hébergées chez des tiers** (amis ou familles), ce qui souligne **l'instabilité des situations**.



Une large majorité étaient **hébergées chez des tiers** au moment de l'inscription:



4 073 personnes
soit **62% des personnes interrogées**.



La forte présence de l'hébergement chez des tiers parmi les personnes domiciliées à Marseille peut être mise en regard de leur **arrivée récente dans la ville**. Cela fait écho à d'autres recherches qui suggèrent que l'hébergement chez des proches constitue **une étape dans les parcours résidentiels précaires**, en particulier lors de l'installation sur un nouveau territoire (Guyavarch et al., 2014).

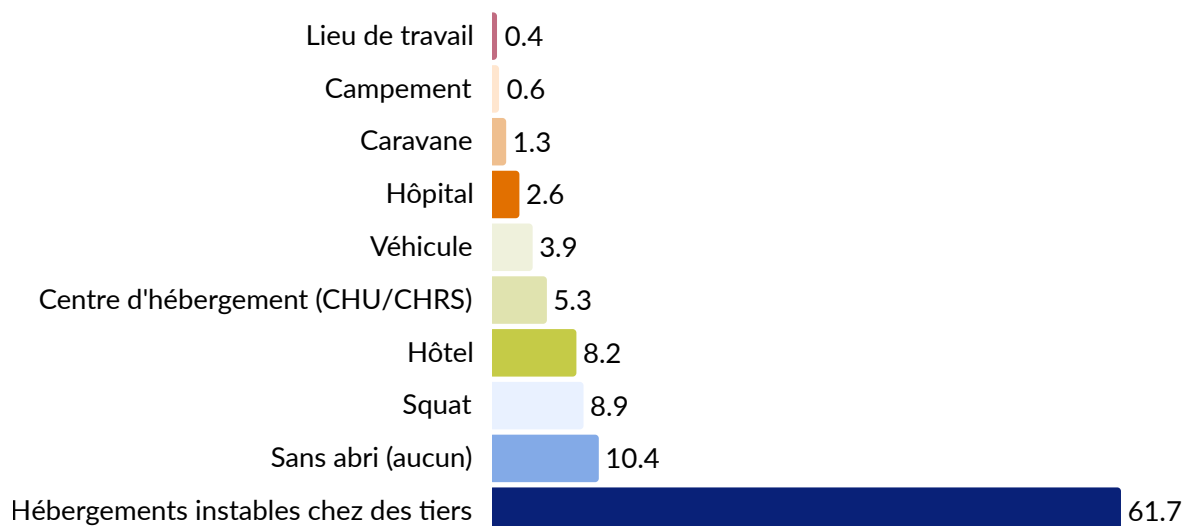
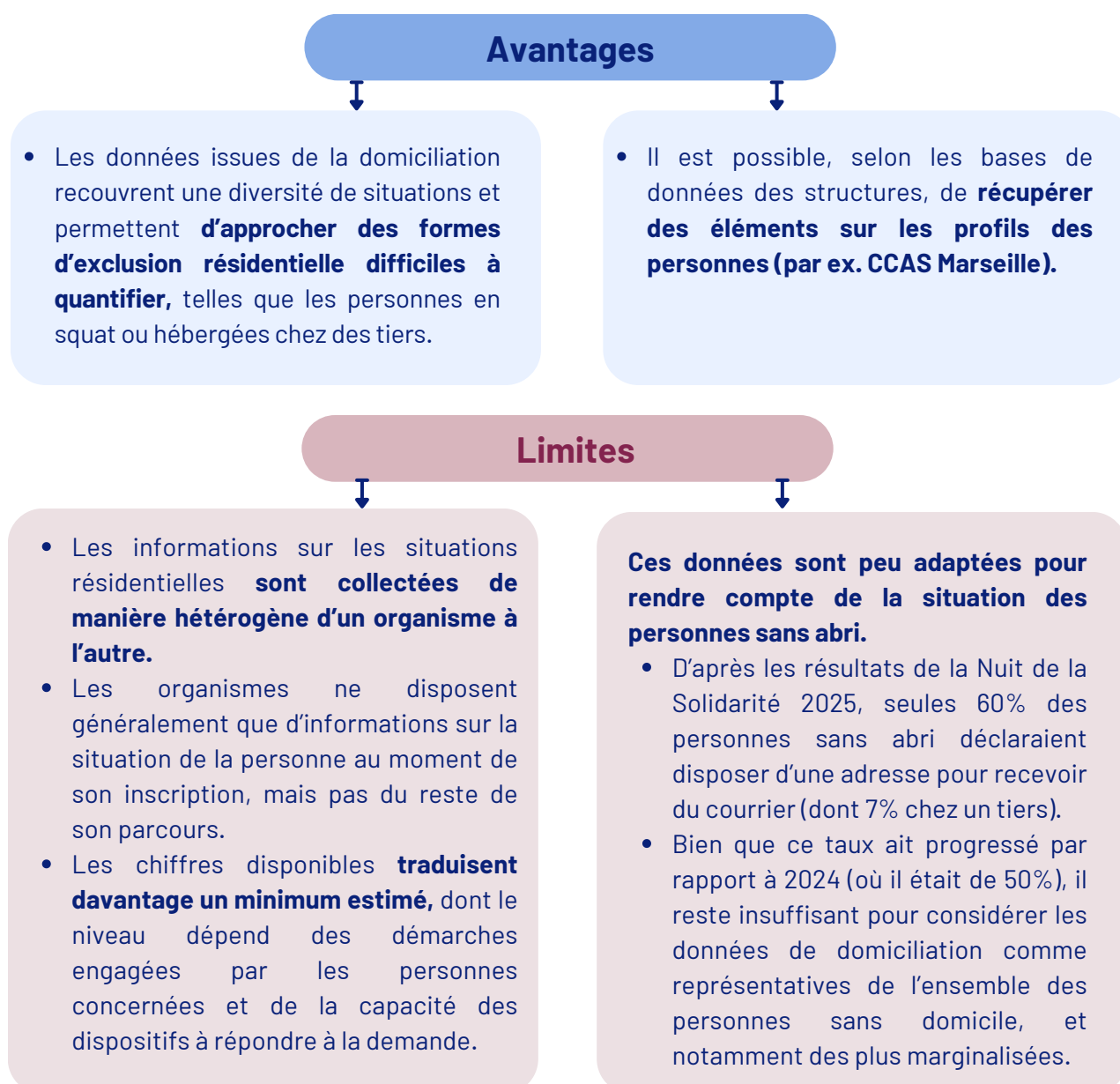


Figure 10: Situation des personnes domiciliées au CCAS de Marseille en 2024 (%)

Source : CCAS de Marseille.

Champ : Personnes domiciliées au CCAS ayant rempli le formulaire d'inscription (ou de renouvellement) en 2024 (N=6 602)



Le Système d'Information du SIA013

Présentation

Les **Services intégrés d'accueil et d'orientation** (SIAO) sont des services départementaux mis en place à partir de 2010 pour centraliser les demandes d'hébergement d'urgence (via le 115) et les attributions de places en structure d'hébergement ou de logement temporaire. Le système d'information (SI-SIAO) pensé comme un

outil opérationnel pour améliorer la fluidité des parcours des personnes sans domicile, est également devenu un instrument d'observation sociale mobilisé à des fins statistiques. Bien que le dispositif soit départemental, les chiffres mentionnés ci-après concernent uniquement des personnes présentes à Marseille.

Caractéristiques principales de la source



Population cible :

Personnes sans abri et sans domicile ou risquant de l'être



Echelle :

Départementale, avec possibilité d'autres découpages géographiques pour l'exploitation de données (selon la localisation de la personne, selon le lieu où elle est hébergée, ou selon le lieu où la demande d'hébergement est réalisée)



Type de donnée :

Données administratives. Informations sur l'offre et le besoin en hébergement, en flux ou en stock, selon l'utilisation.



Type de recueil :

Données d'activité recueillies à des fins opérationnelles par différents agents du secteur social :

- **Le volet insertion** est généralement rempli par les travailleurs sociaux et les structures d'hébergement pour les évaluations sociales, demandes d'insertion, pièces justificatives, etc. Dans le cas du SIA013, les demandes d'insertion restent généralement actives pendant 3 mois, et sont annulées sans renouvellement de la part d'un travailleur social.
- **Le volet urgence** est généralement complété par les écoutants sociaux du 115 au moment de l'appel. Sont notamment saisies : les demandes d'hébergement et de renouvellement de séjour, des éléments sur les profils et le nombre de personnes, des notes sur des besoins spécifiques ou évolutions de la situation de la personne sans abri ou hébergée, etc. Les demandes d'hébergement sont actives pendant une journée, et peuvent être renouvelées le lendemain matin.

Chiffres clés

1. Parc d'hébergement à Marseille géré par le SIA013 :



Nombre de **nuitées hôtelières** : en moyenne **1 826 nuitées quotidiennes** en 2024

Nombre de **places d'hébergement** d'urgence et d'insertion en juillet 2025 :

- **1 824 places** d'hébergement par **orientation 115**
- **1 699 places** d'hébergement par **orientation insertion**



Nombre de **places en logement accompagné** en juillet 2025 :

- **1 173 places** de logement en résidence sociale
- **1 114 places** de logement IML

Source : SIA013

2. Données d'activité téléphonique du 115

Les indicateurs de téléphonie permettent de mieux comprendre les dynamiques d'accès au 115 des Bouches-du-Rhône en 2024 :



- Temps moyen d'attente avant décrochage : **6 minutes 20 secondes**



Capacité de la file d'attente : **25 appels simultanés** (le 26^e appel est automatiquement raccroché)



- Durée moyenne d'un échange avec un écoutant : **2 minutes 25 secondes**

Source : SIAO13

3. Données issues de la plateforme 115 sur l'année 2024

	Ménages		Personnes	
	Nombre de ménages distincts	Répartition des ménages	Nombre de personnes distinctes	Répartition des personnes
Adultes avec enfants	782	8%	3 472	23%
Famille monoparentale	1 042	11%	2 983	20%
Adultes sans enfants	428	4%	976	7%
Femme seule	1 993	20%	1 993	13%
Homme seul	5 564	57%	5 564	37%
Ensemble	9 809	100%	14 988	100%

Tableau 2 : Répartition des publics ayant eu recours au 115 en 2024 à Marseille

Source : SIAO13

Champ: Personnes localisées à Marseille au moment de l'appel, pour qui au moins une demande d'hébergement a été enregistrée au 115 en 2024

Raisonner en ménages ou en personnes ?

Le tableau 2 présente la répartition des **ménages** et des **personnes distinctes** ayant formulé au moins une demande d'hébergement au 115 à Marseille en 2024. Cette distinction est essentielle : elle permet notamment de mieux rendre compte de la part importante des personnes accompagnées d'enfants, qui ont été 6 455 à avoir fait une demande au 115. En effet, lorsqu'on raisonne en « ménage », ces situations apparaissent moins nombreuses, alors qu'elles représentent une part significative des personnes concernées.

Une lecture en flux qui révèle la diversité des situations

Sur l'ensemble de l'année 2024, **près de 15 000 personnes différentes** ont sollicité un hébergement via le 115 à Marseille. Cette **lecture en flux**, qui comptabilise chaque personne distincte ayant formulé une demande au cours de l'année, permet de mieux appréhender la diversité des profils concernés. Elle offre une vision plus complète que celle des données qui captent uniquement les personnes ayant appelé le service un jour donné.

	Nombre de demandes	Demandes Non Pourvues (DNP)
Adultes avec enfants	4 729	93%
Famille monoparentale	3 570	84%
Adultes sans enfants	2 408	93%
Femme seule	6 862	86%
Homme seul	24 006	84%
Ensemble	41 575	86%

Tableau 3 : Répartition des demandes enregistrées et refusées au 115, selon la typologie du ménage (Marseille, 2024)

Source : SIAO13

Champ: Total des demandes d'hébergement au 115 au cours de l'année 2024 à Marseille

Un recours différencié selon le type de public...

Cette lecture annuelle permet d'expliquer pourquoi certains profils, comme les hommes seuls, apparaissent surreprésentés dans les données quotidiennes : ils sollicitent plus fréquemment le 115, souvent à plusieurs reprises, face au manque de solutions pérennes.

En 2024, **24 000 demandes d'hébergement ont ainsi été enregistrées pour des hommes seuls, contre 8 300 pour des familles** (Tableau 3). Or, cette répartition n'est pas proportionnelle à celle des personnes concernées (Tableau 2).

Ces appels répétés gonflent la présence des hommes isolés dans les statistiques un jour donné. À l'inverse, les personnes accompagnées d'enfants, qui appellent moins souvent et dont les demandes sont plus rarement satisfaites, apparaissent sous-représentées dans les données quotidiennes, alors qu'elles constituent plus de la moitié des personnes distinctes sur l'année (43 % en cumulant les adultes avec enfants et les familles monoparentales).

Une réalité à mettre en perspective avec les capacités d'hébergement

Le tableau 3, qui présente le nombre total de demandes selon le profil du ménage, permet d'illustrer ces dynamiques de recours. On y observe un taux de DNP particulièrement élevé pour les familles, atteignant 93 % pour les couples avec enfants.

Ce taux, supérieur à celui des personnes seules, reflète un manque structurel de places adaptées aux couples avec enfants, le parc d'hébergement hôtelier étant saturé. Ce déséquilibre dans l'offre contribue directement au non-recours : de nombreuses familles renoncent à appeler le 115, estimant que leurs chances d'obtenir une solution sont quasi nulles. À l'inverse, les hébergements de courte durée sont plus fréquents pour les personnes isolées, notamment les hommes, incitant à la réitération des appels et une certaine rotation des hébergés.

On enregistre ainsi 24 000 demandes pour environ 5 500 hommes seuls, soit 4,3 demandes par personne en moyenne à l'année. À l'inverse, les familles appellent moins souvent : 8 300 demandes pour environ 6 500 personnes, soit 1,3 demandes par personne.

Q 4. Données insertion sur l'année 2024

	Ménages		Personnes	
	Nombre de ménages distincts	Répartition des ménages	Nombre de personnes différentes	Répartition des personnes
Adultes avec enfants	456	11%	1 893	27%
Famille monoparentale	767	19%	2 193	31%
Adultes sans enfants	152	4%	334	5%
Femme seule	835	21%	835	12%
Homme seul	1 856	46%	1 856	26%
Ensemble	4 066	100%	7 111	100%

Tableau 4 : Demandes d'insertion formulées en 2024 à Marseille

Source : SIAO13

Champ: Personnes pour qui une demande d'insertion a été enregistrée en 2024 et localisées à Marseille

En parallèle, **4 066 ménages distincts ont formulé une demande d'insertion à Marseille** en 2024, concernant plus de 7 000 personnes (Tableau 4). La majorité d'entre elles concerne des familles (**58%**), dont 31 % de familles monoparentales. Toutefois, une répartition des typologies par ménages, et non pas par personnes, nous montre que les ménages "personnes isolées" (hommes ou femme) sont majoritaires : **67%** des ménages.

Par ailleurs, il faut noter que des personnes ayant formulé des demandes au 115 peuvent

être dans cette population. En effet, les bases de données Urgence et Insertion ne sont pas interconnectées, mais peuvent faire l'objet d'une jointure, comme le propose le SIAO 13 dans son bilan à l'échelle des Bouches-du-Rhône.

Comme pour le 115, il s'agit ici d'une mesure en flux (nouvelles demandes sur l'année écoulée). **Au 6 août 2025, 2 565 demandes d'insertion étaient toujours en attente** (stock), sachant qu'une demande est retirée de la liste d'attente si elle n'est pas mise à jour trois mois après sa création.

Avantages

- Le SI-SIAO est une base de données riche, qui permet notamment **d'estimer le nombre personnes hébergées** (à partir du nombre de places d'hébergement - hors Dispositif des Demandeurs d'Accueil) ainsi que d'identifier une partie des personnes sans abri et leurs profils (à partir des demandes d'hébergement au 115).
- Il offre la possibilité de **suivre les parcours de personnes prises en charge** (à certaines conditions).

Limites

- Il s'agit d'un système d'information complexe où **les données sont recueillies à des fins opérationnelles**, et non pour réaliser de l'observation sociale de façon optimale. Des traitements de données spécifiques sont nécessaires pour élaborer les indicateurs. Par exemple, il est nécessaire de distinguer les nouvelles demandes d'hébergement au 115 et les demandes de renouvellement de séjour (d'une personne déjà hébergée) pour estimer le nombre réel de demandes de personnes sans abri.
- **Le croisement des données du 115 et du SIAO-Insertion reste difficile** car ces informations proviennent de démarches administratives distinctes.
- **Les informations disponibles sont parcellaires**, avec une prédominance de données textuelles et peu de champs obligatoires à renseigner, ce qui complique fortement l'analyse statistique des parcours. Dans ce contexte, des **études qualitatives menées sur un échantillon de dossiers d'usagers** apparaissent plus pertinentes.
- Il existe des **biais de sélection** liés au non-recours et aux capacités des dispositifs.
- **Les pratiques dans la collecte de ces données sont hétérogènes**. Ce manque d'harmonisation est lié à la multiplicité des personnes qui saisissent et recueillent la donnée, avec des objectifs variés.

Éléments contextuels à prendre en compte dans l'interprétation des chiffres

Le 115 : la saturation du dispositif et son impact sur les données

Lors de la Nuit de la Solidarité 2025, 40 % des personnes enquêtées déclaraient ne pas ou ne plus appeler le 115. De ce fait, le nombre de demandes enregistrées ne reflète pas nécessairement le nombre de personnes concernées : face à la pénurie de places disponibles, certaines personnes renoncent à appeler, conscientes que leurs chances d'obtenir une solution sont très faibles (Levy, 2015). Ceci est à mettre en perspective avec le taux de demandes non pourvues (DNP) à Marseille, puisque 86 % des demandes sont restées non pourvues en 2024, allant jusqu'à 93% pour les couples avec enfants (tableau p.45).

À cela s'ajoutent les difficultés techniques du 115 à recevoir l'ensemble des appels en raison de la saturation des lignes. Ainsi, le SIAO n'a pas la capacité d'enregistrer toutes les demandes et de refléter, dans ses données, les besoins réels des personnes sans abri.

La distinction floue entre "urgence" et "insertion"

Initialement, les dispositifs d'urgence sociale visaient une mise à l'abri immédiate, ponctuelle et inconditionnelle, tandis que ceux relevant de l'insertion devaient assurer des parcours stabilisés vers le logement durable (Carotenuto-Garot et Rullac, 2015). Or, aujourd'hui, les hébergements d'urgence accueillent de plus en plus souvent des personnes pour de longues durées (séjours moyens atteignant 131 jours en hébergement d'urgence et 161 jours en hôtel en 2024, selon le SIAO13). Certains CHRS proposent des places d'urgence nécessitant des renouvellements réguliers. La frontière entre urgence et insertion évolue, sans être clarifiée de façon précise, et remet alors en cause la pertinence de la distinction dans l'analyse des données, comme le suggèrent initialement les catégories 2 et 3 de la grille ETHOS.

Le recensement ASSAb

Présentation

Le recensement effectué par le dispositif ASSAb (Accès aux Soins des Sans-Abri) constitue une démarche ancrée localement, inédite en France. Ces résultats sont mobilisés pour rendre compte, dans des instances politiques et techniques, de la problématique du sans-domicilisme à l'échelle locale.

Objectifs

- Déployer un système opérationnel de recensement adapté aux spécificités du territoire marseillais
- Mieux quantifier et qualifier les profils et besoins des personnes

Caractéristiques principales



Population cible :

Personnes s'étant déclarées sans abri ou hébergées en urgence (catégories 1 et 2 de la grille ETHOS)



Echelle :

Ville de Marseille

Q Méthode :

- **Mesure du flux sur files actives** : le recensement ASSAb se base sur la **compilation des données de fréquentation des structures dites à "bas seuil"** (hébergement d'urgence, accueils de jour, équipes mobiles, domiciliation, etc.) **sur une année entière**. Ainsi, les données du SI-SIAO ou celles du CCAS que nous venons d'explorer sont compilées dans ce recensement.
- **La méthodologie repose sur le traitement anonymisé des fichiers de file active**, permettant d'identifier toutes les personnes s'étant déclarées sans abri ou hébergées en urgence, et de supprimer les doublons, c'est-à-dire les éventuelles personnes étant passées dans plusieurs dispositifs. **Un identifiant unique est associé à chaque personne recensée, ce qui permet d'analyser le renouvellement de la population d'un recensement à un autre.**

Chiffres clés

Évolution quantitative des personnes recensées depuis 2011

Q Enquête 2016

14 063 personnes
(+11,2 % par rapport à 2011)

Q Enquête 2019

14 075 personnes
(stable)

Q Enquête 2022

16 461 personnes
(+16,9 % par rapport à 2019)

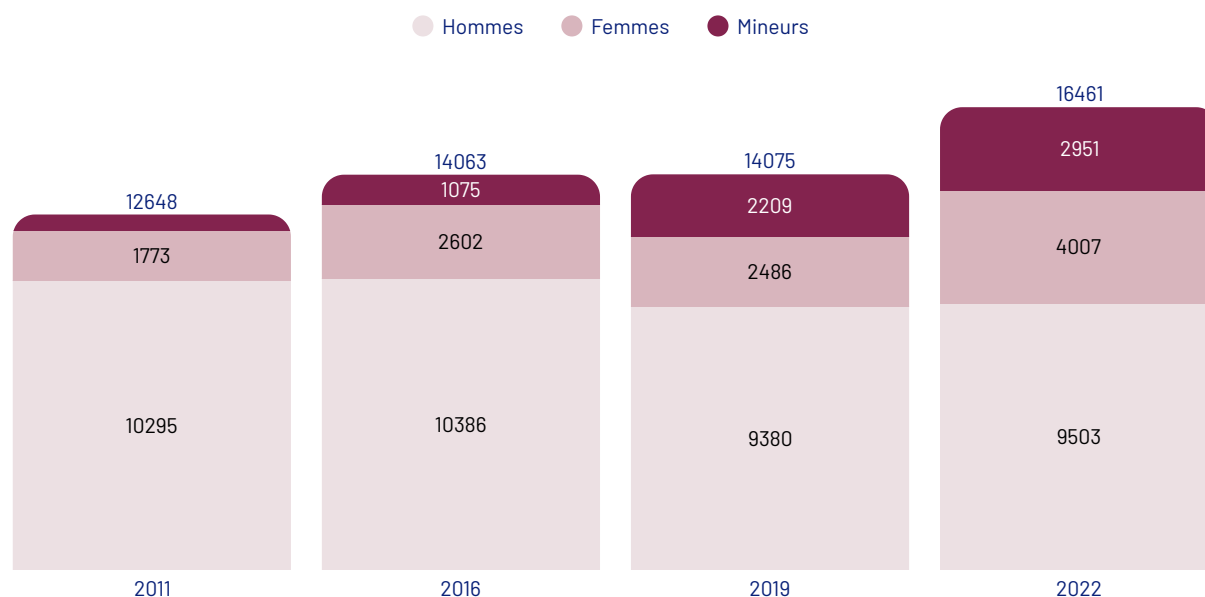


Figure 11 : Évolution quantitative des personnes recensées depuis 2011

Source : ASSAb, 2024

Champ: Personnes recensées comme sans abri à Marseille

Focus sur les résultats du recensement 2022

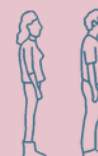
Contributeurs au recensement



En 2022, **33** dispositifs ont mis à disposition leurs données pour contribuer au recensement.



Ce qui a permis d'identifier
16 461 personnes.



Certaines structures ont joué un rôle majeur dans ce recensement



Le SI-SIAO a recensé plus de **9 700 personnes** passées par le 115. Parmi elles, 5 300 ont été hébergées dans des hôtels sociaux.



Le CCAS de Marseille, notamment via la domiciliation, a aussi été un contributeur essentiel, en comptabilisant plus de **1 300 personnes.**



L'association Accueil de jour et de nuit (ADJN) a enregistré plus de **4 500 personnes.**

D'autres dispositifs contribuent à ce recensement, qu'il s'agisse de services d'hébergements, d'accueil de jour, de lieux de soins dédiés, de Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS), d'équipes mobiles généralistes et spécialisées, d'organismes domiciliaires, ou encore le bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM).

Renouvellement de la population

89% des personnes **recensées en 2022** n'avaient pas été identifiées en 2019, soulignant la **forte mobilité et la rotation des publics** sans abri à Marseille.

Diversification des profils



Féminisation : la part des femmes adultes passe de **17,7%** en 2019 à **24,3%** en **2022**



Reflète à la fois de la création de places dédiées et de la priorisation opérée durant la crise sanitaire.



Mineurs : forte augmentation **(+33,6 % entre 2019 et 2022)**



Notamment liée à l'essor des dispositifs « PLUS » prioritaires pour les femmes avec enfants, et à l'ouverture de structures d'hébergement périnatalité.



Vieillesse : **25,5%** des personnes ont **plus de 50 ans**, contre **20% en 2019**.

Une approche réflexive du recensement

Comme dans chacun des rapports, les auteurs proposent des pistes d'interprétation des chiffres du recensement. Voici quelques points d'attention identifiés dans le rapport 2022 (Ouvrier et al., 2024):

- **Impact de la crise COVID-19** : L'ouverture de 2 150 places d'hébergement d'urgence (principalement dans des hôtels sociaux, multipliant par 6 la capacité entre 2019 et 2022) dans le cadre de la « mise à l'abri générale » a mis en lumière, dans les résultats du dernier décompte ASSAb, des publics auparavant invisibles faute de places.
- **Biais liés aux capacités d'accueil** : Le recensement reste tributaire des places disponibles : tant que l'offre d'hébergement d'urgence est saturée, le nombre de personnes recensées ne reflète qu'une partie de la réalité, soulignant le risque de sous-estimation.

Les auteurs font part de leur souhait d'élargir la méthodologie en la rendant plus inclusive. Ils proposent l'intégration systématique de près des personnes en squat/bidonville non comptabilisées et de mettre en place des indicateurs complémentaires pour mieux mesurer la précarité et le sans-abrisme au-delà des capacités d'hébergement.

Avantages

- Contrairement aux décomptes ponctuels en "stock", la méthode ASSAb permet une approche en flux, **plus fidèle à la réalité de l'errance résidentielle**. Elle capte des personnes aux trajectoires discontinues, marquées par **des allers-retours entre rue, hébergement, squat** (ou autres).
- Le fait de compiler les données de diverses structures sur une année entière permet de garantir une **estimation robuste**, car la probabilité qu'une personne sans abri ne fréquente

aucune de ces structures reste plus faible que si l'on s'intéressait à chacune d'elles de façon distincte.

- **Les données recueillies requièrent peu d'investissement** de la part des équipes (seulement les noms, prénoms, et date de naissance). L'équipe du recensement ASSAb se déplace au sein des structures pour procéder à la collecte de données. La méthode déployée se veut donc au plus près des réalités et contraintes des acteurs de terrain.

Limites

- **Qualité des données** : Cette méthode repose sur la participation volontaire des structures partenaires. La capacité des équipes à collecter et transmettre des données nominatives dépend fortement de leurs moyens techniques et humains. En ce sens, les chiffres produits doivent être interprétés comme une estimation a minima. Les pratiques de saisie des données sont hétérogènes, ce qui rend difficile l'assurance que les catégories utilisées soient comprises et appliquées de manière harmonisée d'une structure à l'autre.
- Le recensement est mené à partir des bases de données des structures d'accueil et d'hébergement et **exclut donc les personnes éloignées des dispositifs d'aide**.

- **Le champ de l'étude** : La pertinence même des catégories de référence pose question. En effet, le recensement se base sur les catégories 1 et 2 de la typologie ETHOS, et exclut la catégorie 3.
 - La catégorie 1 : personnes sans abri dans l'espace public ou des lieux non prévus pour l'habitation.
 - La catégorie 2 : personnes en hébergement d'urgence temporaire (moins d'un an).
 - La catégorie 3 : personnes en hébergement d'insertion (plus stable).

Or, comme cela a été souligné à propos des données du SI-SIAO, cette distinction entre hébergement « d'urgence » et « d'insertion », initialement fondée sur des critères de stabilité, ne correspond plus aux pratiques observées sur le terrain.

● 3.Des études exploratoires pour améliorer les statistiques

Documenter les « zones grises »

Dans un contexte où les sources statistiques traditionnellement mobilisées pour mesurer le sans-domicilisme à Marseille peinent à rendre compte de l'ensemble des situations vécues, les enquêtes exploratoires jouent un rôle essentiel pour **documenter les catégories de population situées dans des « zones grises »**.

Ces zones concernent :

- D'une part, **des formes d'hébergement contraint** ou de **mal-logement** qui ne sont pas évidentes à distinguer dans les décomptes classiques
- D'autre part, des situations **non repérées par les procédures officielles** : squats, campements informels, cabanes et autres espaces « hors cadre »

Sans recourir à des approches méthodologiques adaptées, ces populations **échappent à toute quantification fiable** et restent invisibles dans les statistiques publiques.

En 2011, le rapport du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) sur le mal-logement soulignait déjà que « les sources statistiques actuelles ne permettent pas de couvrir l'ensemble des besoins de connaissance » et recommandait la conduite d'études spécifiques sur les habitats mobiles, les abris de fortune ou les hôtels à bas coût,

ainsi que sur les dispositifs à la frontière du logement (pensions de familles, résidences sociales etc.), afin de « mieux appréhender les situations de logement mal couvertes ou difficiles à distinguer » (Join-Lambert et al., 2011). Plus récemment, un document de travail de l'INSEE a confirmé et étendu ce diagnostic, en insistant sur la nécessité de mener, en préalable à une amélioration de la couverture statistique, des études exploratoires pour les formes d'habitat non recensées et pour les **situations d'hébergement peu ou mal identifiées** par les recensements et les dispositifs administratifs (Rougerie, 2020).

Selon ces deux rapports, les enquêtes qualitatives et expérimentales visent à combler les lacunes statistiques : comprendre ce qui n'est pas mesuré aujourd'hui, repérer les critères de contrainte ou de choix qui sous-tendent chaque forme d'habitat, et proposer des protocoles d'enquête innovants. En effet, seuls des entretiens approfondis auprès des personnes concernées peuvent permettre de proposer des méthodologies adaptées.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent localement :

- **L'enquête ISSIMARS (ItinéraireS et Situations de vie en squat à Marseille)**, dont l'objectif est précisément d'explorer un angle mort de la statistique sur une forme d'exclusion résidentielle : **les squats**. Quelques enjeux et résultats issus du rapport publié en juin 2025 sont détaillés ci-dessous.

- **L'enquête sur les parcours de prise en charge des personnes sans domicile en sortie d'hospitalisation**, actuellement menée par l'Observatoire des pauvretés, pour laquelle des premiers résultats seront disponibles à l'automne 2025. Cette enquête exploratoire vise à mieux quantifier

et qualifier les situations des personnes concernées à Marseille et à décrypter les (dys)fonctionnements de parcours de prise en charge impliquant les acteurs du médical et du social, afin d'identifier des leviers d'action et réfléchir à des solutions adaptées aux besoins des personnes.

Exemple de l'enquête ISSIMARS

Le projet ISSIMARS (ItinéraireS et Situations de vie en squat à Marseille) vise à mieux quantifier et comprendre la complexité du phénomène des squats à Marseille, en associant étroitement acteurs associatifs, institutions et équipes de recherche à une démarche participative. Il porte l'ambition de faire évoluer les actions de terrain et politiques publiques à l'échelle locale, face à l'absence actuelle de réponses dédiées et adaptées aux

personnes vivant en squats.

À partir de septembre 2025, les données et pistes de réflexion d'ISSIMARS constitueront la base d'un travail de co-construction d'actions opérationnelles à mettre en œuvre localement. Cette démarche sera coordonnée par l'Observatoire des pauvretés et associera institutions publiques, acteurs de terrain, chercheurs et personnes directement concernées.

Une typologie multidimensionnelle et dynamique des squats

L'étude ISSIMARS **déconstruit la notion simpliste et homogène du squat** en insistant sur son aspect multidimensionnel, marqué par des réalités variées et des frontières poreuses avec d'autres formes d'habitat précaire.

L'analyse des entretiens qualitatifs et des données quantitatives a permis aux auteurs d'identifier **une typologie des squats reposant sur plusieurs dimensions** :

- **Degré d'exposition et stabilité résidentielle** : squats précaires et exposés, squats dans des bâtiments visibles, squats à intimité relative.
- **Formes d'habitat** (contrainte versus choix relatif) : habitat de survie, squats autogérés ou solidaires.
- **Temporalité et saisonnalité** : En hiver, les expulsions diminuent, mais les conditions climatiques aggravent la précarité sanitaire et matérielle. En été, les expulsions sont plus fréquentes, poussant à une mobilité accrue entre le centre-ville et la périphérie, générant ainsi une instabilité chronique.

L'étude révèle une forte porosité entre les catégories statistiques traditionnelles (squat, bidonville, habitat précaire). Les parcours des occupants montrent une mobilité contrainte et constante entre ces différentes formes d'habitat, principalement en raison des expulsions répétées et de l'absence de solutions pérennes.

Cette typologie dynamique proposée par ISSIMARS permet de comprendre que les squats ne constituent pas une catégorie homogène mais un continuum de situations variables selon de multiples dimensions, nécessitant une approche globale, sensible aux réalités vécues par les personnes concernées.

Une méthodologie inédite

Q Le projet ISSIMARS s'appuie **sur deux méthodes quantitatives complémentaires.**

- **Le Respondent Driven Sampling (RDS)** ("échantillonnage guidé par les répondants") est une technique d'enquête utilisée pour atteindre des populations difficiles à recenser. Le principe repose sur un recrutement en chaîne : à partir de 22 personnes initiales appelées « graines », choisies dans différentes communautés vivant en squat, chacune d'entre elles a invité d'autres personnes répondant aux mêmes critères d'éligibilité à participer à l'enquête (être majeur, résider à Marseille, vivre dans un habitat inadéquat ou précaire). Entre juin et novembre 2024, ce processus a permis de constituer progressivement un échantillon de 375 personnes. Toutes ont répondu à un questionnaire multisectoriel portant notamment sur la santé, l'accès aux droits, les violences et les stratégies de survie.

- **La méthode de capture-recapture** vise à estimer la taille d'une population totale à partir d'un échantillon. Dans ISSIMARS, un objet unique et identifiable (un porte-clé / lampe-torche) a été distribué aux associations ayant des files actives correspondant à la population cible, afin qu'il soit distribué largement aux personnes concernées. En recensant, lors de la passation du questionnaire multisectoriel, le nombre de personnes ayant reçu l'objet unique, les chercheurs ont pu estimer la population globale vivant en squat à Marseille à environ **5 839 personnes** (intervalle de confiance à 95 % entre 3 827 et 7 852).
- Ces approches quantitatives ont été complétées par des entretiens qualitatifs avec des habitants et des professionnels, afin d'enrichir les données chiffrées par des récits de parcours, d'expériences vécues et de dynamiques collectives.

Le rapport évoque toutefois quelques limites

- **Le chiffre de 5 839 personnes est sous-estimé**, notamment car **les mineurs non accompagnés** et **les enfants** ne sont **pas inclus** dans l'estimation.
- Certaines communautés vivant en squat (Kurdes, Comoriens, Sud-asiatiques) ont été **peu ou pas atteintes par les « graines »** et la distribution des objets uniques.
- Des **perturbations contextuelles** (Jeux Olympiques, intensification des expulsions) et des **inégalités liées au genre et à la parentalité** ont également influencé le déroulement de l'enquête.

4. Données complémentaires à étudier

Afin de mieux comprendre les dynamiques conduisant au sans-domicilisme, il est essentiel **d'élargir le champ d'analyse** à des sources de données qui ne visent pas exclusivement à documenter ce phénomène. Certaines bases de données, bien que non centrées sur les personnes sans domicile, permettent d'éclairer des parcours complexes et de **repérer les moments de rupture ou de bascule pouvant conduire à la perte de logement**.

C'est dans cette perspective que nous présentons brièvement d'autres sources de données pertinentes. Certaines de ces sources n'étant pas accessibles au niveau communal, elles sont ici présentées à d'autres échelles (l'arrondissement de Marseille pour les expulsions locatives et le département des Bouches-du-Rhône pour les données DAHO/DALO). Ces sources de données seront à préciser dans de futurs travaux.

Les expulsions locatives

Les chiffres sur les expulsions locatives représentent un indicateur pertinent des personnes en risque de se retrouver sans domicile. L'expulsion d'un logement peut intervenir dans plusieurs contextes :

Lorsqu'il existe un contrat de bail : l'expulsion locative.

- La cause la plus courante pour les expulsions locatives est l'impayé de loyer.
- Dans ce cas de figure, une procédure d'expulsion judiciaire (décision d'un juge) peut être engagée (p.57).

L'expulsion en l'absence de contrat : l'occupation sans droit ni titre.

- Cela peut concerner une diversité de situations: un occupant entré légalement dans le logement (ex. un ancien locataire

dont le bail a été résilié par le juge et qui reste dans le logement), une personne entrée par voie de fait (souvent désignée comme squatteur) ou encore une personne victime d'escroquerie au bail.

- Deux démarches sont possibles : une procédure d'expulsion judiciaire classique ou bien une procédure administrative d'évacuation forcée (décision préfectorale, sans recours préalable au juge). La modification de la loi en date du 27 juillet 2023 (appelée loi Kasbarian-Bergé) a élargi la procédure d'expulsion administrative prévue à l'article 38 de la loi DALO (2007), à tout local à usage d'habitation ou à usage commercial, agricole ou professionnel.

Les sources existantes sur les expulsions locatives

EXPLOC : un outil national de suivi des expulsions locatives. Mis en place par l'Etat en 2016, EXPLOC a pour but de centraliser les données liées aux expulsions, de sorte à mieux coordonner les actions de prévention. Ce système d'information est principalement rempli par les commissaires de justice, et alimente notamment la connaissance des services de l'Etat dans le cadre de son suivi des expulsions locatives. Les données collectées

servent par exemple au pilotage et à l'**animation des CCAPEX** (Commissions de Coordinations des Actions de Prévention des Expulsions) qui peuvent être saisies par différents acteurs (bailleurs, locataires, caisses d'allocations familiales, préfets, etc.) à différents moments de la procédure d'expulsion pour coordonner un accompagnement social, et trouver des solutions partagées.

Rappel sur la procédure judiciaire d'expulsion locative

De manière simplifiée, la procédure d'expulsion locative se déroule en plusieurs étapes clés :

- **Commandement de payer.** Lorsqu'un locataire ne paie pas son loyer, le propriétaire fait signifier par un huissier au locataire un commandement de payer. Ce document donne au locataire un délai (6 semaines) pour régler sa dette.
- **Assignation devant le juge.** Après un commandement de payer resté sans effet, le propriétaire peut engager une procédure judiciaire en assignant le locataire devant le juge. L'assignation n'est pas limitée aux cas d'impayés: elle peut également intervenir dans d'autres situations, comme un congé donné pour reprise ou vente du logement, ou encore en cas de troubles du voisinage. C'est l'étape qui signifie officiellement au locataire qu'une procédure judiciaire est lancée contre lui. Quelle qu'en soit la cause, la suite de la procédure d'expulsion reste identique.
- **Audience et délibéré/ décision de justice.** Lors de l'audience, les deux parties présentent leurs arguments. Le juge peut ordonner l'expulsion si le locataire est en faute.
- **Commandement de quitter les lieux.** Après le jugement en faveur du propriétaire, un huissier remet au locataire un commandement lui demandant de quitter le logement dans un délai légal (2 mois).
- **Expulsion, avec possibilité de concours de la force publique.** Si le locataire ne part pas à la fin du délai, l'huissier peut demander au préfet le concours de la force publique (**réquisition de la force publique**). A compter de la date d'**octroi du concours de la force publique**, l'expulsion peut avoir lieu avec les forces de l'ordre.

Cette procédure comporte aussi plusieurs **dispositifs de prévention**, comme la possibilité pour le locataire d'être accompagné ou de négocier un plan d'apurement des dettes avant l'expulsion.

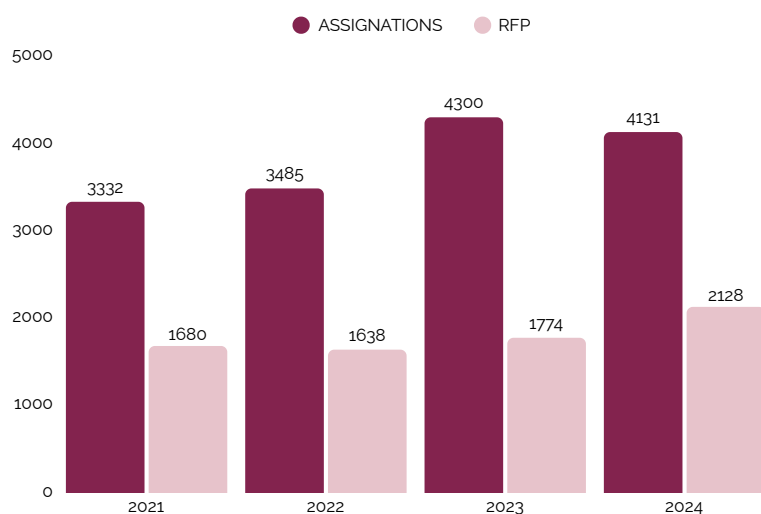


Figure 12 : Le nombre d'assignations et de réquisitions de la force publique (RFP) dans l'arrondissement administratif de Marseille

Source: DDETS13/ ADIL13

Les données concernent l'arrondissement administratif de Marseille, qui inclut d'autres communes comme Aubagne, La Ciotat, Plan-de-Cuques et Septèmes-les-Vallons. Les chiffres n'ont pas pu être récupérés à l'échelle de la ville de Marseille. Cette limite ouvre une piste d'amélioration pour de futurs travaux, dans la mesure où les expulsions constituent un facteur de basculement vers le sans-domicilisme, qu'il serait pertinent de documenter de manière plus approfondie.

Les **assignations** et les **réquisitions de la force publique (RFP)** ne couvrent pas exactement les mêmes populations.

Les **assignations** concernent les expulsions locatives classiques, principalement pour dettes de loyer. Selon les remontées des acteurs concernées, les procédures d'expulsion pour congé (vente ou reprise) sont également de plus en plus nombreuses sur Marseille.

Les **RFP**, quant à elles, englobent toutes les situations nécessitant l'intervention de la force publique (expulsions locatives dans le cadre de la procédure judiciaire, ou bien expulsions dans le cadre d'une procédure administrative via l'article 38). Par conséquent, il n'est pas pertinent de calculer un taux de recours à la force publique à partir du nombre d'assignations, certaines personnes ayant fait l'objet d'une RFP sans avoir été assignées au préalable.

Plateforme Résorption-bidonvilles

La plateforme Résorption-bidonvilles, pilotée par la DIHAL depuis 2018, est un outil de suivi des situations de vie en bidonville en France. Elle permet de :

- cartographier les sites ;
- partager des données sur les conditions de vie ;
- améliorer la coordination entre acteurs publics et associatifs.

Alimentée par les opérateurs de terrain sous l'égide des DDETS (Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), la plateforme repose sur une logique collaborative.

Cette plateforme ne prétend pas à l'**exhaustivité**, notamment en raison du caractère mouvant des populations et du temps de latence entre découverte d'un site et sa saisie.

🔍 En date du **4 août 2025**, **23 sites sont recensés à Marseille** dont 15 sites dans des bâtiments, 8 sur des terrains
→ Soit **825 personnes**.

Source : Plateforme Résorption-bidonvilles (août 2025)

Son périmètre et ses usages soulèvent plusieurs enjeux

La **définition de bidonville varie** selon les contextes : il peut s'agir de terrains vagues, mais aussi d'immeubles ou d'entrepôts occupés, que d'autres qualifieraient de squats. Ces formes d'habitat informel sont hétérogènes, ce qui complique l'interprétation des données.

Si la plateforme Résorption-bidonvilles constitue un appui opérationnel, elle ne peut être considérée comme une source exhaustive sur le nombre de personnes vivant dans des lieux de vie informels.

La **collecte des données est faite de manière hétérogène** ce qui rend les interprétations compliquées.

- La plateforme a été pensée pour les populations européennes, dans une logique d'accès aux droits pour la résorption de ces lieux de vie informels. Il est donc difficile de savoir si les données sont bien renseignées lorsqu'il s'agit de communautés non-européennes.
- Le suivi des populations dépend des capacités des acteurs de terrain à mettre à jour le système.

Les demandes de logement social (SNE)

Le Système National d'Enregistrement (SNE) a pour objectif de **centraliser l'ensemble des demandes de logement social**. Chaque ménage ne peut déposer qu'une seule demande, au nom d'un demandeur principal et, le cas échéant, de ses ayants droit. Pour rester actif, le dossier doit être renouvelé chaque année. Le SNE, désormais accessible en ligne, permet également de produire des données localisées, notamment sur les profils des demandeurs et les attributions, en croisant ces éléments avec leur situation résidentielle actuelle.

À la fin de l'année 2024, la ville de Marseille comptait **38 826 demandes actives de logement social** (hors mutations internes). Près de la moitié proviennent de personnes sans logement personnel (16 247 demandes, soit 42%). Pour près de 3 800 d'entre elles, il s'agit de situations de sans-domicilisme au regard de la définition de l'INSEE, dont 2 200 sont sans abri et 1 600 en structure d'hébergement ou en Résidence Hôtelière à Vocation Sociale (RHVS). Enfin, les autres personnes sans logement personnel représentent 32% des demandes, dont 24,8% pour l'hébergement chez des tiers.

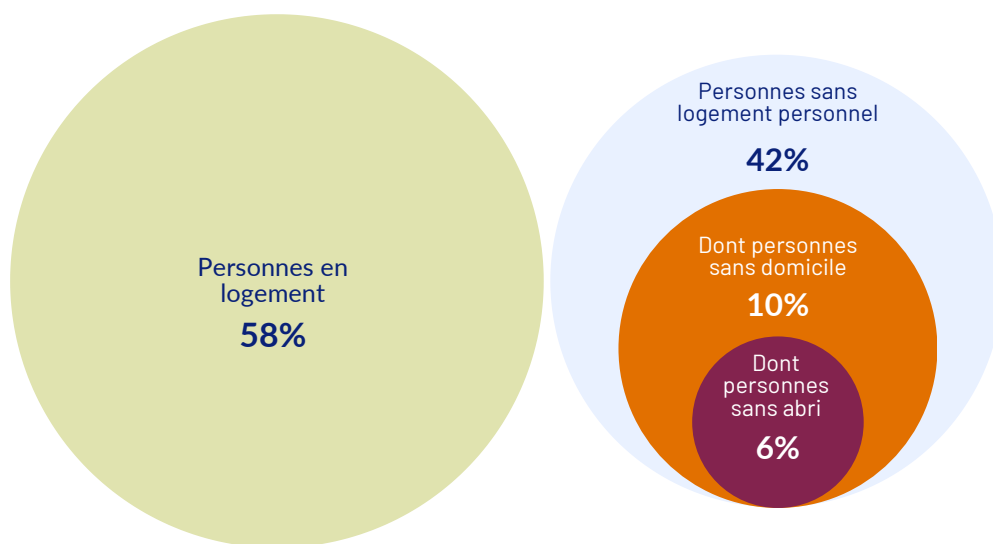


Figure 13 : Demandes de logement social à Marseille issues de personnes sans logement personnel (situation à fin décembre 2024)

Source : Système national d'enregistrement (SNE)

Listes DALO/DAHO

Le **DALO (Droit Au Logement Opposable)** concerne certains publics qui peuvent être qualifiés de prioritaires pour accélérer la prise en compte de leur demande de logement social. **La loi DALO définit plusieurs catégories de priorité**, allant de l'absence totale d'hébergement à des situations de mal-logement (surpeuplement, insalubrité, etc.). Le **DAHO (Droit A l'Hébergement Opposable)** concerne spécifiquement les personnes sans solution d'hébergement stable. Il repose sur le principe d'inconditionnalité de l'accueil, ce qui

signifie que toute personne sans abri (hors personnes sous OQTF) peut faire une demande de reconnaissance DAHO.

La loi DALO et son pendant DAHO reposent sur un recours administratif auprès de **Commissions de Médiation Départementales (COMED)**. Ces commissions examinent chaque recours selon la recevabilité du dossier et l'éligibilité de la situation. La COMED décide par la suite si la personne doit être reconnue prioritaire et urgente (PU) pour un relogement

(PU DALO) ou un hébergement (PU DAHO). En cas de décision favorable, **le Préfet a l'obligation de proposer une solution dans un délai légal : 3 mois pour le DALO, 6 semaines**

pour le DAHO. En l'absence de proposition, la responsabilité de l'État peut être engagée devant le juge administratif.

L'utilisation des chiffres DALO/DAHO dans les Bouches-du-Rhône (2024)

Selon le dernier bilan publié par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), le département des Bouches-du-Rhône concentre 54% des recours DALO et 79% des recours DAHO déposés dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2024 (DREAL PACA, 2025). À l'heure actuelle, il n'existe pas de données spécifiques à chaque commune. La

DDETS13 a néanmoins communiqué que 66% des ménages reconnus PU DALO dans les Bouches-du-Rhône en 2024 sont domiciliés à Marseille.

La DREAL signale que 7 254 ménages reconnus PU DALO dans les Bouches-du-Rhône étaient toujours en attente de relogement au 31/12/2024.

Conclusion partie 2

La connaissance du **sans-domicilisme** à Marseille repose sur **un écosystème de sources hétérogènes**, dont les finalités, méthodes et périmètres d'analyse diffèrent largement. Entre données d'enquête, données administratives et enquêtes exploratoires, chaque source produit un éclairage partiel mais essentiel pour appréhender la complexité des situations vécues par les personnes sans domicile. Si les approches en stock (comme la NDLS) permettent d'estimer l'**ampleur du**

→ Ces données
présentent des **limites**
méthodologiques
notables :

Enfin, les enquêtes récentes (ISSIMARS, enquête sur les sorties d'hospitalisation, etc.) mettent en lumière **les zones grises** et les **angles morts** des dispositifs classiques. En combinant méthodes qualitatives et protocoles innovants, elles contribuent à élargir le champ de la connaissance et à renforcer la pertinence des politiques publiques locales.

Une meilleure compréhension du phénomène passe donc par une lecture croisée et critique de l'ensemble de ces sources, afin d'orienter l'action publique avec justesse, et au plus près des réalités de terrain.

Cet état des lieux, bien qu'essentiel, reste partiel : il constitue un premier pas vers une

phénomène à un instant donné, les approches en flux (comme le recensement ASSAb) rendent mieux compte de la **dynamique des parcours**, souvent marqués par l'instabilité, les allers-retours et les ruptures. Par ailleurs, la distinction entre données produites à des fins statistiques et données collectées à des fins opérationnelles souligne la tension entre **rigueur méthodologique** et **réalité des professionnels et des publics sur le terrain**.

Biais de non-recours, couverture incomplète, hétérogénéité de la saisie, sous-représentation de certains profils. Néanmoins, **leur mise en perspective permet d'avoir une vision plus exhaustive** des situations des personnes sans domicile à Marseille.

meilleure connaissance du sans-domicilisme à Marseille. **D'autres sources restent à mobiliser**, comme les données du **DNA** (Dispositif National d'Accueil) pour prendre en considération les personnes demandeuses d'Asile, celles de l'**ASE** (Aide Sociale à l'Enfance) pour suivre les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, ou encore celles des **SPIP** (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) afin d'identifier les personnes sans solution de logement à leur sortie de prison.

L'enquête actuellement menée par l'Observatoire des pauvretés sur les personnes sans abri hospitalisées permettra par ailleurs de dégager des leviers pour mieux quantifier les situations concernées.

Perspectives opérationnelles

1. S'accorder sur la définition des termes employés : une condition préalable à toute utilisation des chiffres sur les personnes sans domicile

Constat

La **diversité et la complexité des notions** mobilisées entraînent des interprétations parfois confuses des données chiffrées qui leur sont associées, ce qui nuit à la compréhension du phénomène ainsi qu'à l'orientation des actions et des politiques publiques.

L'Observatoire des pauvretés recommande aux producteurs de données d'**associer systématiquement une définition précise au chiffre annoncé** afin de fiabiliser toute communication ou utilisation des données. Localement, il se met à la disposition des différents acteurs pour un appui méthodologique à ce sujet.

Pour une harmonisation des interprétations, **l'usage des définitions officielles de l'INSEE** pour distinguer personnes sans abri/ sans domicile/ sans logement personnel est à privilégier, afin de permettre une compréhension partagée et une meilleure comparabilité des différentes sources de données.

2. Adopter une approche dynamique et multidimensionnelle des situations d'exclusion résidentielle

2.1. Elargir le regard : du sans-abrisme au sans-domicilisme

Constat

Le **terme sans-abrisme** amène à se concentrer sur les personnes vivant à la rue, donnant **une vision réductrice** des personnes en très grande précarité résidentielle (hommes seuls, visibles dans l'espace public) et invisibilisant d'autres publics concernés (comme les femmes). Par ailleurs, cette notion ne prend pas en compte l'instabilité des parcours des personnes, qui peuvent alterner entre la rue, différents types d'abri de fortune ou d'hébergement.

L'Observatoire des pauvretés suggère d'élargir la focale en préférant **la notion de sans-domicilisme**, qui en raison de sa **définition plus large** (personnes sans abri ou hébergées à l'hôtel ou en centre d'hébergement) met en lumière un continuum d'exclusions résidentielles. La pertinence de ce terme est de plus en plus reconnue, comme en témoigne son adoption par l'Observatoire social de la Ville de Paris (2025).

2.2. Reconnaître les limites des classifications existantes et prendre en compte les multiples dimensions de l'exclusion résidentielle

Constat

L'analyse de **la grille ETHOS** met en évidence, d'une part, son intérêt pour instaurer une grille de lecture commune, et, d'autre part, la complexité de sa mise en œuvre concrète. La multidimensionnalité des réalités vécues par les personnes et la diversité des usages des catégories révèlent la difficulté à l'opérationnaliser, certaines situations relevant de « **zones grises** » qui échappent à toute classification stricte.

L'Observatoire des pauvretés recommande d'enrichir l'utilisation des classifications existantes par une **réflexion sur les multiples dimensions** (sociales, physiques, légales) de l'exclusion résidentielle.

Il préconise une meilleure documentation des zones grises des classifications existantes. Concrètement, des enquêtes doivent être envisagées sur des sujets encore peu explorés localement, comme **l'hébergement chez des tiers**, en s'inspirant d'autres territoires. A titre d'exemple, l'Observatoire du Samusocial de Paris mène actuellement l'enquête Hebtiers (Être hébergé chez des tiers et recourir aux services d'aide) afin de mesurer l'ampleur du phénomène, décrire les trajectoires et de documenter les conditions de vie des personnes concernées.

3. Consolider les outils de production de données à l'échelle locale

→ Il s'agit ici de **recommandations opérationnelles ciblées** sur quelques sources de données, afin d'adapter leur méthode d'enquête et de collecte aux réalités de terrain.

3.1. Nuit de la Solidarité

Constat 1

Le décompte des personnes sans abri dans l'espace public présente plusieurs défis méthodologiques, particulièrement lorsque les enquêtes sont réalisées par des bénévoles. Se pose notamment **la question des pratiques à adopter pour garantir la fiabilité des données**. Par exemple, faut-il aller à la rencontre de toutes les personnes présentes dans l'espace public pour leur demander si elles ont un lieu où passer la nuit ?

L'Observatoire des pauvretés recommande de **renforcer la formation des bénévoles**, en particulier sur les techniques de passation des questionnaires, et propose de se mettre à disposition pour un appui méthodologique à ce sujet. Combinée à la formation dispensée par les bénévoles de La Cloche, cette démarche contribuera à prévenir la reproduction de stéréotypes dans la représentation des personnes sans abri.

Constat 2

Beaucoup de publics échappent au décompte, notamment les femmes et les familles, qui ont tendance à se réfugier dans des espaces moins visibles.

Pour avoir une vision plus exhaustive du nombre de personnes sans abri, l'Observatoire des pauvretés propose **d'inclure des lieux tels que les salles d'attente des urgences des hôpitaux de Marseille**, où peuvent se réfugier des personnes sans abri pour passer la nuit.

3.2. Recensement ASSAb

Constat

Le recensement mené par le dispositif ASSAb s'appuie sur la définition des **catégories 1 et 2 de la grille ETHOS**. Or, ce choix méthodologique semble aujourd'hui être moins adapté aux évolutions du secteur de l'accueil et de l'hébergement, notamment du fait des **frontières poreuses entre urgence et insertion**, accentuées par la mise en œuvre du principe de continuité de l'hébergement.

L'Observatoire des pauvretés propose de **réaliser le prochain recensement sur l'ensemble des personnes sans domicile** (catégories 1 à 3 de la grille ETHOS), en s'alignant sur la définition de l'INSEE. Une attention spécifique devra être apportée à la comparabilité des résultats avec les éditions précédentes. Il s'agira de garder une distinction, parmi les personnes décomptées, entre celles qui sont sans abri et celles qui sont sans domicile mais hébergées par un organisme.

Pour le **recensement 2026** qui collectera les données de l'année 2025, **l'Observatoire des pauvretés sera en charge de la collecte des données** au sein des structures et de l'analyse des résultats. Les évolutions méthodologiques proposées soulèvent des défis opérationnels importants, notamment en termes de capacité et de disponibilité des structures pour la collecte de données.

Toute redéfinition devra donc s'appuyer sur une **réflexion collective et adaptée aux contraintes de terrain**, afin d'éviter la mise en place d'un système trop complexe et difficile à exploiter.

Pour s'assurer d'une bonne compréhension des données recueillies, l'Observatoire des pauvretés mettra en place des **rencontres avec les équipes des structures** pour prendre en considération le contexte professionnel dans lequel elles collectent les données.

3.3. Données issues de la domiciliation

Constat 1

Le questionnaire administré par le CCAS de Marseille s'est révélé être une **source précieuse pour appréhender l'ampleur du phénomène des personnes sans domicile stable**, notamment celles hébergées chez des tiers.

L'Observatoire des pauvretés recommande que l'ensemble des organismes domiciliaires **collecte systématiquement des données détaillées sur les personnes domiciliées** (profil, motif de la demande, etc.), afin de disposer d'une vision globale et harmonisée des profils et des situations résidentielles des usagers.

Cette recommandation fait écho aux travaux actuellement menés par la DDETS13 dans le cadre de la **refonte du schéma départemental de la domiciliation**. Ceux-ci portent sur la **création d'un outil structurant**, destiné à centraliser et fiabiliser les remontées d'informations des organismes domiciliaires du département, notamment grâce à l'interfaçage des différents logiciels utilisés (comme Domifa, par exemple). Cet outil devrait permettre **une exploitation plus fine et cohérente des données issues de la domiciliation**.

Constat 2

Les résultats 2025 de la NDLS montrent que **40% des personnes enquêtées ne sont pas domiciliées**. Les personnes sans abri sont en effet peu représentées dans les données issues de la domiciliation collectées auprès du CCAS.

L'Observatoire des pauvretés suggère d'évaluer **l'effectivité de l'accès aux services de domiciliation**, afin de mesurer la capacité des organismes à toucher toutes les personnes éligibles, notamment les personnes sans abri (qui y sont peu représentées).

Ce type de démarche pourra prendre appui sur des initiatives d'autres territoires, comme celle menée en 2024 par le Collectif Domiciliation Ile-de-France auprès de 96 CCAS franciliens. Cette **enquête par testing téléphonique** a mis en lumière des pratiques de refus injustifiées, certains imposant des conditions telles qu'un hébergement stable ou un justificatif d'identité, en contradiction avec le cadre juridique en vigueur (Collectif domiciliation Ile-de-France, 2025).

3.4. Données du SIAO

Constat 1

La saturation du dispositif d'hébergement conduit à un phénomène de non-recours au 115, dont l'ampleur reste aujourd'hui difficile à mesurer précisément.

L'Observatoire des pauvretés recommande de mener des travaux afin de **mieux documenter le non-recours des personnes au 115**.

A titre d'exemple, Interlogement 93 (qui porte le SIAO de Seine-Saint-Denis) mène depuis 2017 une enquête flash, grâce à la mobilisation des accueils de jour/ haltes de nuit/ équipes mobiles du territoire, pour mieux mesurer et comprendre le phénomène du non-recours au 115, et suivre ses évolutions dans le temps.

Réalisée deux fois par an, en hiver et en été, cette enquête interroge, lors d'une journée spécifique, les personnes sans abri sur leur recours – ou non – au 115 au cours de la semaine précédente, ainsi que sur les raisons de ce (non-)recours.

Constat 2

L'ensemble des demandes des personnes qui continuent à solliciter le 115 ne sont pas systématiquement enregistrées, ce qui limite la capacité du SIAO à recenser de manière fiable l'ensemble des besoins.

L'Observatoire des pauvretés encourage à **penser l'amélioration de l'enregistrement des demandes au niveau du 115**, afin de mieux estimer le nombre réel de personnes dans le besoin.

3.5. Autres sources de données (expulsions locatives, listes DALO/ DAHO)

Constat

De multiples données sont échangées lors des commissions CCAPEX et COMED. Toutefois, ces données sont souvent parcellaires et ne sont pas accessibles à des échelles territoriales fines (par ex. à l'échelle de Marseille ou de ses arrondissements).

L'Observatoire des pauvretés recommande de **rendre accessibles des données à l'échelle locale** avec un niveau de précision plus important. Par exemple, concernant les expulsions, il serait pertinent d'accéder à des données détaillées sur les motifs et les profils des ménages expulsés à chaque étape de la procédure, afin d'ajuster et de mieux cibler les politiques de prévention.

3.6. Les bases de données administratives au global

Constat

Les bases de données administratives restent aujourd'hui peu harmonisées. La diversité des pratiques de saisie et l'absence de formats partagés rendent difficile la réalisation d'analyses de parcours à partir des données quantitatives disponibles, notamment au niveau du SI-SIAO. Pourtant, cette demande d'analyse longitudinale est croissante, aussi bien du côté des acteurs publics que du monde de la recherche.

Dans ce contexte, il semble pertinent de valoriser autrement ces bases. En effet, les dossiers usagers contiennent souvent des éléments rédactionnels riches, détaillant les trajectoires, les ruptures et les démarches entreprises.

L'Observatoire des pauvretés recommande donc d'explorer la possibilité de **mener des études qualitatives ciblées sur des échantillons de dossiers**. Ces analyses permettraient de mieux comprendre les parcours, les points de bascule et les dynamiques d'exclusion ou de réintégration, à partir d'un matériau existant mais sous-exploité.

4. Mieux combiner les sources pour une vision plus exhaustive du phénomène

4.1. Coupler la NDLS avec un dénombrement dans d'autres structures d'aide le lendemain

Constat 1

La NDLS ne décompte que les personnes visibles dans l'espace public à un instant T, ce qui n'est pas représentatif de l'ensemble des personnes sans abri rencontrées par les acteurs de terrain.

L'Observatoire recommande de **mettre en place une post-enquête au niveau du 115 le lendemain de la Nuit de la solidarité 2026**. En demandant aux personnes contactant le 115 leur lieu de sommeil la veille, et s'ils ont été interrogés par des bénévoles de la NDLS, il sera possible d'avoir une meilleure estimation du public sans abri et de mieux connaître les personnes invisibilisées. Un déploiement de cette enquête dans d'autres structures (accueils de jours, services de domiciliations etc.) est également envisageable.

Cette recommandation s'inscrit dans la continuité de préconisations élaborées par des organismes statistiques de référence. Dès 2011, le CNIS appelait à **coupler des dénombrements de rue à des enquêtes de couverture** se déroulant le lendemain auprès des utilisateurs de services d'aide. Cette méthode est mise en place par le 115 de Paris au lendemain de la NDLS et permet de rattraper certaines personnes ayant dormi à la rue, mais n'ayant pas été enquêtées (Lebugle et Mercier, 2024).

4.2. Prévoir une meilleure articulation des bases de données de file active à l'échelle locale

Constat

Beaucoup de sources de données offrent des informations sur les mêmes publics (par ex. COMDALO avec le SI-SIAO et le SNE) sans qu'il y ait de connexion systématisée entre ces différentes bases de données. Cela génère des pertes de données, nuit à la fiabilité des statistiques (certaines bases sont plus actualisées que d'autres) et ne permet pas d'effectuer un suivi des parcours des personnes.

L'Observatoire recommande **une meilleure connexion de ces systèmes d'information** afin d'optimiser l'exploitation des données existantes et d'améliorer la compréhension des parcours et le suivi des personnes. Dans ce sens, des dynamiques sont à l'œuvre au niveau national, comme l'interfaçage de l'outil COMDALO avec le SI-SIAO prévue pour 2026 qui devrait permettre un meilleur suivi du parcours des ménages PU DAHO.

Le **PDLHPD** (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) peut jouer un rôle pour articuler les bases de données à l'échelle départementale. Co-piloté par l'État et le Conseil départemental, il réunit les principaux acteurs de l'habitat, eux-mêmes producteurs de données (CAF, MSA, Métropole, EPCI, bailleurs, etc.). Son objectif est de s'appuyer sur des données actualisées et fiables pour définir les orientations en matière d'hébergement et de logement.

4.3. Favoriser la complémentarité entre les enquêtes sur les personnes sans domicile

Constat

À l'échelle locale, plusieurs enquêtes et démarches d'observation s'intéressent aux situations des personnes sans domicile. Elles se déploient selon des temporalités et des échelles parfois proches, et peuvent entraîner **une sursollicitation des professionnels de terrain ainsi que des personnes concernées**. Si elles abordent souvent des problématiques communes et recueillent des indicateurs similaires, **l'absence d'harmonisation autour de référentiels partagés** (comme les classes d'âge ou les types de lieu de vie) limite la comparabilité des données produites. Par ailleurs, **ces données ne sont pas toujours accessibles à l'ensemble des acteurs concernés**, ce qui peut engendrer une duplication des efforts et une mobilisation inutile de ressources pour produire des informations similaires.

Le rôle de l'Observatoire des pauvretés est de **favoriser la coordination des différentes enquêtes et l'harmonisation de la collecte d'indicateurs**, afin de garantir leur complémentarité et leur comparabilité.

La dynamique collective engagée autour de ce rapport illustre **l'articulation concrète et effective entre les différentes initiatives d'observation locale** – notamment celles du SIA013, de l'AGAM/OMDELL et de l'Observatoire des pauvretés. Il est essentiel de prolonger cet élan en intégrant d'autres outils d'observation existant localement (par ex. l'Observatoire métropolitain de l'habitat), et en favorisant l'ouverture des données (en open data). Une meilleure accessibilité des données permettrait aux associations comme aux pouvoirs publics d'alimenter plus efficacement leurs analyses et plaidoyers.

5. Renforcer l'appropriation des données par les acteurs de terrain

Constat

La dispersion des données et la segmentation des différents corps de métiers font qu'il est difficile d'interpréter les données de manière fiable. **Tous ces acteurs, en tant que contributeurs de la donnée, jouent pourtant un rôle essentiel.** La fiabilité des données dépend de l'ensemble des acteurs de la chaîne de production et d'utilisation des données : structuration des systèmes d'information à l'échelle nationale et locale, saisie par les agents d'accueil/ bénévoles/ écoutants/ travailleurs sociaux, exploitation par des statisticiens/ analystes, jusqu'à l'appropriation et l'utilisation de ces chiffres par les associations et pouvoirs publics pour orienter leurs actions.

L'Observatoire des pauvretés considère, au-delà de la simple diffusion du rapport, qu'il est essentiel **d'aller à la rencontre des professionnels de terrain et des décideurs publics** pour échanger sur les concepts mobilisés et les chiffres utilisés, dans une logique de clarification et d'appropriation collective de la donnée. Celle-ci doit faire sens pour celles et ceux qui la collectent et l'utilisent. Cela peut se concrétiser par :

- Des temps de présentation et de discussion au sein des structures concernées ;
- Des temps de retours d'expérience et de restitution. Pour chaque enquête menée, il est recommandé de réunir l'ensemble des acteurs impliqués, en amont comme en aval, afin d'échanger sur les méthodes, les résultats, et d'impliquer autant que possible les personnes concernées.

Bibliographie

- Brousse, C. (2005). Définir et compter les sans-abri en Europe : enjeux et controverses. *Genèses*, (58), 48-71.
- Busch-Geertsema, V., Edgar, W., O'Sullivan, E., & Pleace, N. (2010). Absence de chez-soi et politiques en la matière en Europe : les enseignements de la recherche. Rapport compilé dans l'optique de la Conférence de consensus européenne sur le sans-abrisme, 9-10 décembre 2010. FEANTSA.
- Braud, R. & Loison, M. (2022). Le sans-abrisme au féminin. Quand les haltes pour femmes interrogent les dispositifs d'urgence sociale. *Travail, genre et sociétés*, 47(1), 131-147.
- Carotenuto-Garot, A., & Rullac, S. (2015). Urgence sociale. In *Dictionnaire pratique du travail social* (pp. 475-479). Dunod.
- Carotenuto-Garot, A., & Rullac, S. (2024). Quand les personnes SDF se disputent le peu de places d'hébergement social. *Pensée plurielle*, 59(1), 65-78.
- Collectif domiciliation Ile-de-France. (2025). Accès à la domiciliation dans les CCAS d'Île-de-France. Rapport d'enquête.
- Damon, J. (2002). Les « S.D.F. », de qui parle-t-on ? Une étude à partir des dépêches AFP. *Population*, 57(3), 569-582.
- DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur. (2025). Droit à l'hébergement et au logement opposable en région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Bilan régional 2024. Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
- Firdion, J.-M., Marpsat, M., & Bozon, M. (2000). Est-il légitime de mener des enquêtes statistiques auprès des sans-domicile ? Une question éthique et scientifique.
- Guyavarch, E., Le Méner, E., & Vandentorren, S. (2014). Enfants et familles sans logement personnel en Île-de-France. Observatoire du Samusocial de Paris.
- ISSIMARS. (2025). Itinéraires et situations de vie en squat à Marseille : Rapport d'enquête.
- Join-Lambert, M.-T., Labarthe, J., Marpsat, M., & Rougerie, C. (2011). Le mal-logement. Rapport du CNIS, n°126, juillet.
- Lebugle, A., & Mercier, A. (2024). Enquête auprès des personnes appelant le 115 le lendemain de la Nuit de la Solidarité. In *Nuits de la Solidarité 2023 : Mise en perspective de l'opération hivernale et bilan de l'expérimentation estivale* (pp. 21-24). Observatoire social de la Ville de Paris.
- Lévy, J. (2015). L'urgence sociale à l'épreuve du non-recours. *Plein droit*, 106(3), 7-10.
- Loison-Leruste, M. (2023). Le sans-domicilisme. Réflexion sur les catégories de l'exclusion du logement. *Revue française des affaires sociales*, (1), 29-50.
- Loison-Leruste, M. (2010). La FEANTSA : vers une catégorisation européenne des « SDF » ? In P. Bruneteaux & D. Terrolle (Eds.), *L'arrière-cour de la mondialisation. Ethnographie des paupérisés* (pp. 377-396). Éditions du Croquant.
- Marpsat, M. (1999). Les apports réciproques des méthodes quantitatives et qualitatives : le cas particulier des enquêtes sur les personnes sans domicile.

- Marpsat, M. (2009). Les situations marginales par rapport au logement : méthodes et sources statistiques publiques. Documents de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales, F0903. INSEE.
- Marpsat, M., & Yaouancq, F. (2016). Avant-propos : L'enquête Sans-Domicile 2012 : histoire et place en Europe. *Économie et Statistique*, (488-489), 5-14.
- Montigaud, L. (2025). Observatoire des Pauvretés de Marseille. Fondements, construction et perspectives d'un projet inédit. Observatoire des Pauvretés.
- Observatoire social de la Ville de Paris. (2025). Personnes sans domicile à Paris – Chiffres clés 2023. Ville de Paris.
- Ouvrier, A., Farnarier, C., Daguzan, A., & Tinland, A. (2024). Mieux comprendre le recensement des sans-abri pour mieux agir. Une approche réflexive des résultats du recensement ASSAb 2022.
- Rougerie, C. (2020). Difficultés de logement : les situations de logement appréciées selon les dimensions proposées par le Conseil national de l'information statistique. Document de travail, F2020-02. INSEE.
- SIAO13. (2025). Rapport d'activité du SIAO-Urgence et SIAO-Insertion sur l'année 2024.
- Wardhaugh, J. (1999). The Unaccommodated Woman: Home, Homelessness and Identity. *The Sociological Review*, 47(1), 91-109.
- Yaouancq, F., Lebrère, A., Marpsat, M., Régnier, V., Legleye, S., & Quaglia, M. (2013). L'hébergement des sans-domicile en 2012 : Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales. *Insee Première*, (1455).

Sigles et Acronymes

AGAM : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

APHM : Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille

ASSAb : Accès aux Soins pour les Sans Abri

CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CNIS : Conseil national de l'information statistique

COMED : Commission de Médiation DALO/DAHO

DALO/DAHO : Droit Au Logement Opposable / Droit À l'Hébergement Opposable

DDETS13 : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Bouches-du-Rhône

DIHAL : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement

DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DNA : Dispositif National d'Accueil

DNP : Demande Non Pourvue (au 115)

ES-DS : Enquête sur les Établissements et Services en faveur des personnes en Difficulté Sociale

ETHOS : European Typology on Homelessness and Housing Exclusion

EXPLOC : Système d'Information de Suivi des Expulsions Locatives

FEANTSA : Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri

FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs

FTM : Foyer de Travailleurs Migrants

HCLPD : Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées

INED : Institut National d'Études Démographiques

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

NDLS : Nuit de la Solidarité

OMDELL : Observatoire Métropolitain des Exclusions Liées au Logement

PDLHPD : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

RDS : Respondent Driven Sampling

RHVS : Résidence Hôtelière à Vocation Sociale

SIAO13 : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation des Bouches-du-Rhône

SNE : Système National d'Enregistrement (des demandes de logement social)

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

SRCV : Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie

Remerciements

La réalisation de ce rapport a reposé sur la contribution de nombreux acteurs institutionnels et associatifs engagés sur le territoire marseillais. Leur disponibilité et la richesse des échanges ont permis de collecter, d'analyser et de valoriser des données essentielles à ce travail.

Nous remercions particulièrement les équipes du **SIAO13**, du **dispositif ASSAb**, de la **Ville de Marseille**, de la **Métropole Aix-Marseille-Provence**, de l'**AGAM** et du **CCAS de Marseille**, pour leur appui dans la mise à disposition et l'interprétation des données.

Nos remerciements s'adressent également aux services de l'État - **DDETS13**, **DREAL-PACA** - et aux organismes partenaires qui ont apporté des précisions utiles et partagé des sources complémentaires.

Enfin, nous remercions les membres de la **gouvernance partagée de l'Observatoire des pauvretés**, qui a permis le lancement de ce travail, ainsi que ses **financeurs** pour leur soutien à ce projet inédit.

Membres financeurs



Autres membres de la gouvernance



Contact:

Lucile Montigaud

Coordinatrice de l'Observatoire des pauvretés

l.montigaud@uriopss-pacac.fr

**Observatoire
des pauvretés**

Marseille